

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 25 juin, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 19 juin 2025 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Adjoints – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL (à partir de 19h45), M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN (jusqu'à 20 h50), Mme AWAD, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, Mme AUDO Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. LE FLOCH à M. CAVANNA - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - M. RICCARDI à M. CAREL – Mme CARBONELL (jusqu'à 19h45) à M. ASSILATAM - M. CIANI à M. MANGON - Mme SEBAN (à partir de 20h50) à Mme VENTURA - M. CAPILLON à Mme JACAMENT - M. POINSIGNON à Mme DA COSTA - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - M. PAUTRE à M. DELALANDE

ABSENTS : Mme ELICE, Mme VENTURA (de 22h49 à 22h58)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 34

Représentés : 8

Absent : 1

Début de séance : 19h40

Monsieur le Maire

Merci d'être présent ce soir, malgré cette chaleur pesante et accablante. Nous avons essayé de vous mettre quelques ventilateurs pour rafraîchir un peu cette salle des fêtes, mais c'est vrai que ça brasse de l'air chaud. Nous allons pouvoir débiter notre Conseil et je laisse la parole à Madame VAVASSORI pour l'appel.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs du public, bonsoir Mesdames et Messieurs de l'Administration. Je vais donc procéder à l'appel.

Procède à l'appel et annonce 42 présents ou représentés.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MAI 2025

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ? Non, je passe au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

Monsieur le Maire

Nous pouvons souhaiter un bon anniversaire à Madame VAVASSORI, qui a passé une dizaine, mais je ne dirai pas laquelle, le week-end dernier. Vous pouvez l'applaudir.

(Applaudissements.)

Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur le Maire. Soixantaine assumée, et nous notons l'arrivée de Madame CARBONELL à 19h45.

2. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AFFERMAGE DE GESTION D'UN MULTI-ACCUEIL DE 40 BERCEAUX DANS LE QUARTIER DES PORTES DE ROSNY

Marie-Pierre CARBONELL

Bonjour. Par délibération, en date du 17 octobre 2024, le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois s'est prononcé sur le principe de lancer une délégation de service public sous la forme de concession d'affermage de gestion d'un multi-accueil de 40 berceaux dans le quartier des Portes de Rosny-sous-Bois ».

On a fait un appel à candidature pour relancer ce marché public sur les 40 berceaux des Portes de Rosny-sous-Bois. Trois sociétés ont répondu : Babilou, la Maison Bleue et People & Baby. La commission de délégation de service public, qui s'est réunie le 4 mars 2025, a étudié tous les dossiers et les trois candidats ont été reçus en négociation le 16 avril 2025. Ils ont tous déposé leur offre et il en ressort que la société Babilou est plus en cohérence avec nos valeurs qualitatives, économiques et environnementales, et le cahier des charges.

Nous vous demandons de renouveler le choix de la société Babilou en tant que délégataire de la gestion d'un multi-accueil de 40 berceaux dans le quartier des Portes de Rosny-sous-Bois pour une durée de cinq ans, d'approuver ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec Babilou ledit contrat, ainsi que tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Est-ce que je vote sur ce point ?

Monsieur le Maire

Absolument. Madame ZERROUR ?

Salima ZERROUR

Bonjour à tous. Il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer sur l'attribution de la délégation de service public pour la gestion du multi-accueil de 40 berceaux, situé dans le quartier des Portes de Rosny-sous-Bois pour une durée de cinq ans. Comme il a été dit, trois opérateurs privés ont répondu à l'appel d'offres : La Maison Bleue, People & Baby et Babilou, à qui vous proposez de confier cette crèche.

Nous ne nous opposerons pas à cette décision qui, au regard des candidatures reçues, semble apparaître la plus sécurisante, mais nous tenons à souligner les limites d'une telle logique de délégation, en particulier dans un secteur aussi sensible que celui de la Petite Enfance. Confier la gestion de nos crèches à des groupes privés, aussi sérieux soient-ils, pose une question de fond, celle de la marchandisation progressive de services qui devraient relever du bien commun. La Petite Enfance n'est pas un marché comme un autre. Elle nécessite une approche centrée sur les besoins de l'enfant, sur la qualité du lien humain et sur l'engagement des professionnels, pas sur la rentabilité.

Or, aujourd'hui, force est de constater que seuls des opérateurs commerciaux ont pu répondre. L'absence d'associations et l'absence d'une option de gestion municipale nous interpellent. Elles montrent combien les choix d'organisation peuvent, à terme, fermer la porte à d'autres modèles beaucoup plus solidaires, plus ancrés localement et plus à même de défendre une certaine idée du service public. Dans un contexte où les métiers de la Petite Enfance souffrent d'une crise profonde (manque d'attractivité, conditions de travail dégradées, turnover élevé), nous avons le droit de placer l'intérêt général au cœur de nos décisions.

C'est pourquoi nous serons particulièrement attentifs à l'exécution de cette DSP, au contenu précis du cahier des charges, au respect des taux d'encadrement, aux conditions d'accueil, mais aussi aux droits et au bien-être des équipes, sans lesquelles aucun projet éducatif cohérent n'est possible. Nous restons mobilisés pour défendre une vision exigeante et humaine de la Petite Enfance. Merci.

Monsieur le Maire

Nous aussi, nous restons mobilisés pour une vision humaine de la Petite Enfance. Il y a, justement, parmi ces entreprises, dont Babilou, entre autres, a fait ses preuves sur Rosny. Je pense que nous pouvons avoir confiance en Babilou et la commission a confiance en Babilou et je les en remercie, mais nous serons vigilants, comme pour l'ensemble des autres crèches.

Marie-Pierre CARBONELL

Nous sommes particulièrement vigilants, à la Maison des parents, sur la qualité des prestataires sur la Petite Enfance et nous les contrôlons régulièrement. En l'occurrence, sur Babilou, si nous vous proposons de renouveler ce bail, c'est parce que nous avons pleinement confiance dans leurs projets éducatifs, leurs valeurs pédagogiques et nous les suivons de très près.

Monsieur le Maire

Nous savons très bien combien ces associations sont sous haute surveillance des services de l'État et l'ARS entre autres. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, mais je voudrais répondre à Madame ZERROUR, parce que c'est nous qui avons, à l'époque, fixé ce principe du DSP qui est un renouvellement de délégation par rapport à ce qui avait été conclu il y a quelques années. Je ne sais plus exactement la date, mais dans les mandats précédents.

Entre le pragmatisme et la philosophie, j'entends parler de marchandisation. Bref, je suis quasiment sûr que dans toutes les villes socialistes, il y a des crèches Babilou, People & Baby, donc ça me fait bien rire.

Salima ZERROUR

Je ne suis pas socialiste, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Tant mieux pour vous. Je ne vous ai pas coupée, par contre, Madame ZERROUR. Je suis plus pragmatique que ça.

Salima ZERROUR

Je ne vous ai pas collé une étiquette non plus.

Monsieur le Maire

Écoutez, on ne commence pas comme ça, on s'écoute les uns et les autres.

Ivan ITZKOVITCH

Je serai plus pragmatique. La seule chose que je vois, c'est qu'il y a des parents à Rosny, beaucoup de parents qui ont besoin de solutions et de moyens de garde, et qu'on ne peut pas se permettre, compte tenu de l'accroissement de la population, de la façon dont on accueille notamment ces nouveaux habitants, de réduire ces moyens de garde pour la Petite Enfance. Ce n'est pas une polémique du tout, Monsieur le Maire. Ce qui s'est passé en début de mandat avec une crèche, qu'on a finalement voulu faire en régie au lieu de la faire en DSP, cinq ans plus tard, pour des raisons indépendantes de votre volonté, je le sais, la crèche n'est toujours pas ouverte.

Évidemment, la régie, c'est bien, ça a des avantages, mais parfois, quand on rencontre des difficultés, c'est compliqué et c'est compliqué parce que quand on a des opérateurs privés qui ont l'habitude d'avoir une force de frappe nationale, etc., ils n'ont pas les mêmes façons d'agir. La crèche qu'on voulait ouvrir à Coteau Beauclair en DSP, vous avez choisi, au début du mandat, de la faire en régie directe, *dont acte*, mais elle n'est toujours pas ouverte. Je ne sais pas si ça aurait été le cas en DSP, mais peut-être, j'émetts l'hypothèse, que ça aurait été plus

rapide et qu'aujourd'hui, trois ans après, quatre ans après, cinq ans après, il y aurait peut-être 30, 40 berceaux de plus pour les Rosnéens.

Je suis pragmatique. Le sempiternel débat entre la gauche et la droite sur les services publics délégués, je pense qu'on ne va pas l'avoir ce soir. Je pense qu'on est pragmatique.

Monsieur le Maire

Et l'essentiel, c'est la satisfaction des parents qui mettent leurs enfants dans une crèche, à savoir que comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a une vigilance, vous le savez très bien, de l'État par rapport à toutes ces entreprises. La Maison Bleue, j'ai lu récemment qu'il y avait une petite difficulté avec eux, donc vous savez combien nous sommes aussi très vigilants, nous aussi, sur ces gestions. Je passe au vote.

Marie-Pierre CARBONELL

Je souhaiterais répondre à Monsieur ITZKOVITCH. Nous avons effectivement choisi de faire une gestion municipale pour que ça revienne moins cher aux familles et à la municipalité aussi. Si nous n'avons toujours rien ouvert à l'heure actuelle, c'est que nous avons un litige avec le constructeur et que celui-ci se fait un petit peu tirer l'oreille pour rectifier certaines choses. Ça ne tient pas à nous, c'est vraiment de sa part et on est vraiment désespéré de ne pas pouvoir l'avoir encore ouverte. DSP ou pas, ça n'aurait rien changé, ça vient du constructeur.

Ivan ITZKOVITCH

Madame CARBONELL, le litige avec le constructeur, si je ne me trompe pas, il est vieux de quelques mois, à peine, si mes informations sont bonnes. Le sujet de la crèche, il dure depuis le début du mandat, pour une raison notamment budgétaire, c'est que vous avez des contraintes budgétaires avec l'investissement et que, je l'ai dit, à chaque budget, on voit que la ligne que vous consacrez aux investissements, notamment sur cette crèche, sur plusieurs années, a pesé sur les choix de la Ville et a obligé à phaser. Donc, il n'y a pas qu'une raison de litige avec un constructeur, ce qui peut arriver à tout le monde, il y a aussi un sujet budgétaire. C'est un choix que vous avez fait, je ne le critique pas, mais je dis que peut-être que si on avait fait un autre choix, on n'en serait pas là aujourd'hui. Après, personne n'a de boule de cristal.

Monsieur le Maire

Nous sommes face à cette crèche en DSP, avec le choix qui a été fait de Babilou. Je passe au vote. Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Monsieur FAUCONNET, reprenons sur la DSP. Nous n'allons pas voter contre cette délibération, je le rappelle, parce que nous avons besoin de berceaux et nous avons besoin que nos enfants aillent en crèche et Madame ZERROUR a rappelé que nous n'allions pas voter contre, mais je vais vous rappeler quand même qu'il y a un livre qui est sorti qui s'appelle *Les Ogres*, de Victor CASTANET, que vous devriez tous lire, sur l'inquiétude du monde de la crèche privée.

La crèche privée, c'est un modèle capitaliste, donc le but, c'est de gagner de l'argent, ce n'est pas d'en perdre. Donc, pour gagner de l'argent, on fait beaucoup de berceaux avec pas beaucoup de moyens. Je n'épinglerai pas Babilou parce que cette crèche n'est pas épinglée dans ce livre, mais par contre, Maison Bleue et People & Baby le sont largement. L'objectif de ces crèches, c'est de faire des économies, mais sur la nourriture, sur les couches et ça, c'est une réalité nationale dans toutes les crèches privées en France, donc ne nous voilons pas la face. Nous avons besoin de crèches, nous voterons cette délibération, mais elle sera sous haute surveillance.

Monsieur le Maire

Nous avons fait le bon choix avec Babilou. Madame AWAD.

Fatiha KELOUA

Je l'espère !

Stéphanie AWAD

Oui, merci, bonjour à tous. C'était simplement pour répondre et abonder au débat parce que finalement, la gestion en régie n'est pas forcément un gage de qualité. Aujourd'hui, on le voit sur la crèche départementale de Rosny où aujourd'hui, on n'est pas capable d'ouvrir tous les berceaux. On a une capacité d'accueil qui est bien plus importante que ce qui est, en réalité, ouvert aujourd'hui. Il y a un vrai manque de personnel, il y a des difficultés sur la crèche. Ce n'est pas du tout un gage de garantie, de qualité.

Monsieur le Maire

Très bien. Je vous remercie pour toutes ces interventions. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Oui, je réponds parce qu'on parle des crèches départementales. Cela ne touche pas que les crèches départementales, cela touche aussi les crèches municipales, y compris dans le secteur privé à but non lucratif.

Dans les crèches publiques, comme le rappelait Madame la Députée, je vous invite à lire le livre de Monsieur CASTANET qui explique très bien que le secteur de la Petite Enfance à but privé lucratif a permis de créer un secteur de la Petite Enfance low cost. Or, dans les crèches municipales, même départementales, on ne fait pas d'économies sur les couches, sur les taux d'encadrement, sur l'alimentation. Ce livre ne met pas en défaut ni les crèches municipales, ni les crèches globalement de collectivités territoriales. Effectivement, si on doit faire un choix, des fois, avec des contraintes budgétaires qui sont importantes, ne mettez pas sur un pied d'égalité le service public et le secteur privé à but lucratif.

Monsieur le Maire

Ce sera le vieux débat « service public, service privé ». C'est un débat qu'on a depuis des années et qu'on aura encore pendant des années.

Je propose que nous passions au vote, puisque nous avons fait le bon choix avec Babilou. Monsieur CAPILLON a donné pouvoir à Mme JACAMENT, mais il ne prend pas part au vote, pour des raisons personnelles. Vous pouvez donc voter sur votre tablette.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**41
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON PRISE PART AU VOTE

1
M. CAPILLON

3. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE REVITALISATION COMMERCIALE EN VUE DE LA REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

Antonio NOBRE

Bonjour à tous. Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe de lancer une procédure de concession de revitalisation commerciale en vue de la redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité de ville. Il a autorisé Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, en application des dispositions du CGCT et du Code de la commande publique. Par délibération n° 3 du 8 mars 2025, ont été désignés les membres appelés à siéger au sein de la CDSP spécialement créée pour cette procédure de concession. L'avis d'appel à candidature a été publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics, sur *Le Parisien*, sur e-marchespublics.com et sur le profil Acheteurs de la Ville, le 17 février 2025. Il fixait une date limite de réception des candidatures au 17 mars 2025 à midi. Un pli a été déposé dans le délai fixé par la SEMRO. La CDSP s'est réunie le 31 mars 2025 pour examiner les capacités techniques et financières fournies par l'unique candidat, puis le 7 avril 2025 pour la complétude de l'offre.

Dans sa séance du 13 mai 2025, la CDSP a procédé à l'analyse de l'offre. À l'issue de celle-ci, l'offre présentée par la SEMRO est apparue comme satisfaisante du point de vue des attentes et des critères de jugement fixés par la Ville. Les documents cités ci-après ont été envoyés au Conseil municipal quinze jours avant la tenue du Conseil municipal en application des articles L.1411-5 et L.1411-7 du CGSCT : le rapport de présentation du maire, la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2024, les PV de la CDSP, le rapport d'analyse final, le projet de contrat et ses annexes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de la SEMRO, d'approuver les termes du contrat de DSP pour une durée de huit ans à compter de sa date de notification, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SEMRO ledit contrat, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur NOBRE. Des questions ? Non. Donc je passe au vote. Je précise que Mmes PAILLOT, VAVASSORI, MAILLOT, JACAMENT, MM. CAREL, MANGON et moi-même ne prenons pas part au vote étant administrateurs de la SEMRO.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

35
35

Mme VENTURA, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON-PRISES PART AU VOTE

7

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, MM. CAREL, MANGON, MMES MAILLOT, PAILLOT, JACAMENT,

4. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : PROPOSITION DE DEUX PLANS D' ACTIONS

Monsieur le Maire

Nous avons une politique volontariste dans ce domaine. Engagée en faveur de l'égalité femmes-hommes et déterminée à intégrer cette cause à ses politiques publiques, la Ville de Rosny-sous-Bois s'implique depuis des années dans la mise en place d'actions concrètes. Le comité de pilotage, créé en 2024 pour travailler à la réalisation d'un plan d'action local et d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle pour les années 2025-2026. L'année 2026 sera l'occasion de travailler sur un prochain plan triennal 2027-2030.

Le plan d'action local en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes comporte 52 actions, répondant à quatre axes de travail :

- Lutter contre les stéréotypes ;
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Agir pour l'égalité à travers la santé.

Concernant le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, il s'articule également autour de quatre axes :

- Évaluer et prévenir, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération ;
- Mieux articuler les temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Créer des conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- Prévenir et traiter les actes de discrimination, de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles.

Y a-t-il des questions ? Vous avez reçu les documents. Madame BÖNNER.

Bertine BÖNNER

Bonsoir à toutes et à tous. Nous saluons l'engagement qui se reflète dans ces plans d'action qui sont riches en intentions et couvrent des thématiques pertinentes. Toutefois, nous avons quelques critiques et propositions pour renforcer leur efficacité et leur impact.

Les plans intègrent des mesures positives, comme l'accompagnement au retour au travail après une absence, ou une réflexion sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, mais aucun objectif chiffré ni échéancier ne sont définis pour réduire les écarts salariaux. Il n'est mentionné nulle part des cibles mesurables, par exemple, une baisse des écarts salariaux en pourcentage sur deux ans, ni des calendriers d'évaluation réguliers. Aucun indicateur de suivi n'est proposé non plus pour mesurer les effets des actions, notamment dans des domaines comme les programmations culturelles, le sport ou encore la communication.

Le plan met en avant la mise en place d'un nouvel outil d'analyse RH, présenté comme une étape prioritaire. Une éventuelle étude sociologique est décrite comme indispensable, mais non prévue à ce stade pour des raisons budgétaires. Aucune ligne budgétaire spécifique n'est allouée à la mise en œuvre des mesures, ni pour la formation, ni pour la communication, ni pour l'accompagnement. Cela limite fortement la capacité à passer à l'action.

Nous proposons donc de fixer des objectifs concrets à atteindre d'ici deux ans, avec un calendrier clair ; de définir des indicateurs simples pour suivre les résultats dans le temps ; de prévoir un budget dédié à l'égalité professionnelle ; d'allouer un financement ; et de mener une étude sociologique approfondie, par exemple, avec le centre Hubertine Auclert.

En matière de prévention du harcèlement, si la communication est renforcée et certains partenariats sont déjà en place, l'accompagnement institutionnel reste insuffisant, notamment pour le traitement des signalements. Nous recommandons de nommer une personne référente harcèlement au sein de l'administration, et d'établir un bilan annuel anonymisé des signalements présentés au Comité technique, afin d'améliorer le suivi et la prévention.

Par ailleurs, l'offre de logements d'urgence pour les femmes victimes de violence reste limitée et il serait bien de renforcer cette offre pour assurer une réelle continuité de protection. Aussi, le plan ne tient pas assez compte de la diversité des identités des personnes concernées, comme les femmes en situation de handicap, les femmes issues de quartiers prioritaires ou en situation de précarité multiple. Si l'on s'adresse à chaque public différemment, on peut mieux cibler les actions et être plus juste.

Enfin, pour mieux ancrer le plan dans la réalité locale et renforcer l'adhésion des habitantes, il serait utile d'impliquer davantage les citoyens dans la construction des actions. Cela pourrait passer par des marches exploratoires, des ateliers participatifs ou encore, des panels citoyens.

Nous saluons l'élan et reconnaissons les efforts engagés, même tardivement, mais nous pensons que les ajustements proposés permettront de transformer ces intentions en actions concrètes, plus efficaces, plus transparentes et plus crédibles. Merci.

Monsieur le Maire

Il y a eu plusieurs CoPil à ces intentions, donc un travail a été fait. Il y a aussi un gros travail qui a été fait avec l'ensemble des personnels. C'est une belle avancée. Sachez que nous travaillons aussi avec le centre Hubertine Auclert, puisqu'il fait partie de nos références et que tout est fait pour avancer le mieux possible vers cette égalité femmes-hommes. Toutes les bonnes volontés sont réunies pour cela et ça se fera au fil du temps, au fil des années et au fil des mois, puisqu'il y a une volonté qui s'est manifestée de la part des élus, de la part des Rosnéens et de la part de nos agents municipaux. D'autres remarques ? Madame la Députée.

Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur le Maire. Juste pour souligner que ce travail va vraiment dans le bon sens, qu'il y a un plan d'action et on voit bien que vous avez travaillé avec le centre Hubertine Auclert, mais j'aimerais quand même dire que le manque de volonté municipale depuis 2020, pour loger les femmes victimes de violences, est vraiment un axe qui devrait être votre priorité et qui ne l'a pas été depuis 2020. C'est bien d'être proactif à un moment, mais on est en 2025. C'est une bonne chose, mais dans ce projet, je ne vois pas grand-chose sur la mise à l'abri des femmes victimes de violences.

Monsieur le Maire

Je vous donnerai les adresses de pavillons, d'endroits, de lieux, sur lesquels nous restons discrets et qui accueillent ces femmes en difficulté. Il y a plusieurs sites dans Rosny qui permettent l'accueil de ces femmes en difficulté. Il s'agit de pavillons de l'EPIFIF, mais nous n'allons pas donner les adresses.

Fatiha KELOUA

Oui, mais c'était le nombre qui était insuffisant. Je sais qu'il y a des sites et heureusement.

Monsieur le Maire

Il y en a encore un qui va s'ouvrir prochainement.

Fatiha KELOUA

Très bien, mais si on peut avoir le nombre de places au prochain Conseil municipal, ce serait parfait. Le nombre de places dans la Ville pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences.

Monsieur le Maire

Donc, nous ne restons pas inactifs dans ce domaine.

Fatiha KELOUA

Monsieur le Maire, pardon, mais je vous ai posé une question. Vous pouvez me répondre « non » ou « oui » ?

Monsieur le Maire

C'est oui, mais pas ce soir.

Fatiha KELOUA

Non, pas ce soir, dès le mois de septembre, c'est parfait.

Monsieur le Maire

Je peux vous dire que nous ne restons pas inactifs dans ce domaine.

Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur le maire. Donc, j'aurai bien mon nombre de places dans la Ville pour les femmes victimes de violences, merci.

Monsieur le Maire

Juste un petit message. Justement, la convention qui nous lie avec « Un toit pour elle » a été saluée par la patronne d'Hubertine Auclert, Keita DJENEBA. Des félicitations, c'est toujours agréable à recevoir.

Donc, je propose de passer au vote pour ce point n°4.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

5. DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES – INTÉGRATION DU RÉSULTAT DANS LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Pierre MANGON

Bonsoir Mesdames ; bonsoir Messieurs. Par délibération en date du 21 décembre 2023, le Conseil municipal a acté la dissolution de la Caisse des écoles. Le résultat restant à l'issue des opérations de clôture de cet établissement doit être repris par un vote.

Il convient d'intégrer la part de résultat soit 182 822,39 € au bilan de la commune par opération d'ordre non budgétaire en section de fonctionnement pour 155 251,17 € et en section d'investissement pour 27 571,22 €.

Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 mentionnera expressément l'impact de la reprise de ce résultat sur le résultat de fonctionnement et d'investissement de clôture.

La Commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 17 juin. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Sylvie JACAMENT

Mesdames, Messieurs, bonjour. Qu'en est-il du PRE, du Programme de réussite éducative qui était géré par la Caisse des écoles ?

Christine PROVOST

Le PRE est toujours géré par le CCAS.

Franck DELALANDE

Monsieur le Maire, bonjour. Bonjour à tous les collègues, bonjour au public. Dans cette délibération, vous souhaitez intégrer au budget communal l'argent de la Caisse des écoles, 182 822,39 €, dont 155 251,17 € en section de fonctionnement et 27 571,22 € en section d'investissement. Cet argent de la Caisse des écoles était destiné à favoriser la diffusion de l'instruction, en encourageant et en facilitant la fréquentation de l'école publique, également en fournissant aux familles défavorisées du matériel scolaire et éducatif, d'une part, et d'autre part, à développer les sorties scolaires et extrascolaires.

Notre groupe R.E.S. souhaiterait affirmer qu'il aurait dû y avoir une concertation entre les parents d'élèves, la communauté éducative et la Ville, afin de monter des projets au service des enfants, bien en amont, pour utiliser cet argent régulièrement et donc, ne pas dissoudre la Caisse des écoles. C'est regrettable. Nous nous interrogeons afin de savoir si cet argent sera bien fléché envers des projets éducatifs, des aides envers les familles défavorisées et en encourageant la fréquentation de l'école publique, en concertation avec les associations de parents d'élèves, la communauté éducative et la Ville. Quel moyen de contrôle aurons-nous, ainsi que les associations de parents d'élèves et la communauté éducative, pour le vérifier ?

Virginie LEFELLE

On ne fait pas d'économie sur l'éducation. La Caisse des écoles servait à financer le PRE qui est maintenant sur le budget du CCAS et je vais vous donner quelques chiffres qui montrent que, justement, l'éducation est en hausse.

En 2020, le montant mandaté pour l'éducation était de 827 675,15 €. En 2024, il était de 1 052 879,02 €. Et pour le périscolaire, le montant mandaté, en 2020, était de 3 052 696,55 € et en 2024, il était de 5 810 772,71 €.

Ivan ITZKOVITCH

On nous donne des chiffres. Je n'avais pas prévu d'intervenir non plus, mais c'est quoi, le montant mandaté ?

Virginie LEFELLE

Le montant utilisé.

Ivan ITZKOVITCH

Fonctionnement ? Investissement ? Ça ne veut rien dire « montant mandaté ». Qu'est-ce que vous appelez « montant mandaté » ?

Monsieur le Maire

Les deux confondus, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Ça m'étonnerait puisqu'il y a, tous les ans, autour de 10 millions investis sur les écoles, donc il manque 10 millions quelque part. Je veux bien, Madame LEFELLE, mais sortir des chiffres comme ça, qu'on vous a communiqué, sans savoir ce que c'est, parfois, c'est un peu agaçant.

Virginie LEFELLE

Ça concerne les jeux et jouets, c'est toutes les lignes qui sont afférentes à l'éducation.

Ivan ITZKOVITCH

Donc, c'est du fonctionnement, pas de l'investissement. Quand on sort des chiffres, il faut savoir ce que c'est, Madame LEFELLE.

Virginie LEFELLE

Je le sais.

Monsieur le Maire

On vous enverra le détail. Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Je pense que je peux vous répondre sur ce que c'est. Effectivement, c'est du fonctionnement et c'est purement du fonctionnement. Il y a quand même une logique normale pour augmenter les enveloppes de fonctionnement. Vu qu'on ouvre des écoles, je ne vois pas comment on pourrait payer moins. Il y a des frais qui sont inhérents à chaque structure qui ouvre et à l'augmentation de la population, donc dire que le budget a augmenté, c'est faux. On est sur les mêmes enveloppes par classe, c'est-à-dire que les enveloppes qu'on donne en budget de fonctionnement par classe, par élève, n'ont pas augmenté. C'est peut-être celui-là qu'il faut regarder. Ce n'est pas le montant global, le volume global qui est forcément lié au nombre d'enfants qu'on a dans la Ville, ou au nombre de classes, ou au nombre de structures.

C'est vraiment un montant juste pour faire de la politique, mais concrètement, le montant par élève n'a pas bougé, voire même a baissé, puisque vous avez vu que le seul sujet sur lequel on a un peu de mou ou de possibilités de venir flécher de l'argent, a baissé, c'est-à-dire sur les projets pédagogiques. Cette enveloppe-là a baissé, alors que toutes les autres sont égales et sont juste proportionnelles au nombre de structures et d'enfants. Donc, le budget, en clair, a baissé, simplement ça.

Je vous rappelle aussi qu'on a mis en place un certain nombre de pénalités qui n'étaient pas censées être punitives à la base, mais qui étaient censées être responsabilisantes. Aujourd'hui, on est sur quelque chose où, quand on ne vient pas un jour qu'on a réservé, on paye plus cher que si on était venu, donc clairement, c'est punitif. Cet argent, qu'est-ce qu'on nous dit ? Il retourne à la Caisse générale, il n'est pas fléché vers l'éducation, donc les parents qui, du fait de leurs obligations familiales ou autres, ne sont pas venus ont une pénalité. Finalement, cet argent n'est même pas utilisé pour revenir en direction de l'école.

Il y a vraiment un problème de plus en plus grave, c'est-à-dire que là, la Caisse des écoles, on la remet dans la caisse générale, les pénalités des parents, on les remet aussi dans la Caisse générale. À aucun moment, cet argent, qui est censé être fléché pour l'éducation, ne l'est réellement, sachant que les budgets diminuent et n'augmentent pas, comme vous le dites.

Monsieur le Maire

Ils sont stables.

Stéphanie AWAD

Oui, ils sont stables, hors projets pédagogiques. Ils sont stables, c'est ce que je viens de dire.

Catherine VENTURA

Juste pour répondre sur les projets pédagogiques, je pense que vous ne deviez pas être là, Madame AWAD, quand j'en avais parlé. Il y avait des projets pédagogiques qui étaient en doublon avec les PEAC, donc on a préféré renforcer l'offre PEAC au détriment des projets pédagogiques qui étaient, parfois, mal cousus et qui venaient surtout en doublon. Cela ne sert à rien d'avoir des doublons.

Stéphanie AWAD

Si, j'étais là et c'est vraiment deux enveloppes totalement différentes. Je sais qu'il y a une offre PEAC, qui est d'ailleurs très bien, donc je ne vais pas critiquer là où il n'y a pas à critiquer. En revanche, les PEAC sont des projets qui sont guidés, des choses proposées par la Ville et de très belle qualité. En revanche, quand un enseignant a un projet qu'il veut proposer et pour lequel il demande des financements, aujourd'hui, il y a très peu de financements possibles.

Catherine VENTURA

Lorsqu'on avait regardé sur les projets, il y avait des projets qui étaient exactement les mêmes que les PEAC. Je pense, par exemple, à un projet avec l'ENACR qui existe en PEAC et il y avait une école qui avait demandé exactement la même chose, alors que la Ville le propose, donc c'est un doublon.

Stéphanie AWAD

On ne peut pas se mettre uniquement sur des cas particuliers. Ce n'est pas l'ensemble des projets. Par ailleurs, il y a quand même eu des projets refusés. Ce ne sont pas uniquement des projets qui étaient en doublon.

Franck DELALANDE

Évidemment, les sommes qui ont été annoncées, on vous invite à nous fournir tous les détails, comme cela a été dit au débat. Par contre, je voudrais reposer ma question parce que je n'ai pas eu de réponse. Quels moyens de contrôle aurons-nous, les élus, aussi bien que les associations de parents d'élèves et la communauté éducative, pour vérifier les sommes qui vont être inscrites au budget communal dans ce cadre ? À quoi cela va servir ?

Virginie LEFELLE

Je pense que les échanges avec les parents d'élèves, on en a régulièrement et on a des réunions, donc on est assez transparent sur l'éducation.

Monsieur le Maire

Je passe au vote.

40 voix pour et 2 abstentions (TISSOT Odile, AWAD Stéphanie)

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**42
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTIONS

2

Mme TISSOT, Mme AWAD

6. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que le débat sur le compte financier unique 2024 vise à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en exercice pendant cette période. En application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit désigner le Président de séance avant le début des débats auxquels je ne peux pas prendre part et bien sûr, pour le vote. Je vous propose de désigner Monsieur Pierre MANGON pour présider ce Conseil municipal pour le vote du Compte financier unique 2024.

Pierre MANGON

La Ville de Rosny-sous-Bois a choisi, sans attendre l'année 2027, de présenter ses comptes 2024 sous la forme du Compte financier unique, le CFU, qui est le document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Nous avons fait le choix d'anticiper nos obligations. Ainsi, seuls 11 % des villes de Seine-Saint-Denis, soit 39,70 % des villes d'Île-de-France et 42 % des villes de France ont déjà adopté le CFU.

En effet, les collectivités et groupements de collectivités, sous instruction M57, devront, en 2027, présenter leur compte 2026 sous la forme d'un CFU. Le CFU vient donc se substituer au Compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établis par le comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible pour les comptes administratifs et comptes de gestion. En effet, les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement, au sein d'un unique document, de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté entre la Ville et son comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Une autre nouveauté avec ce CFU est l'annexe verte. Le cadre réglementaire de présentation du CFU évolue sous l'effet de l'article 191 de la loi de finances initiale 2024 qui impose désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants de fournir une annexe retraçant l'impact du budget pour la transition écologique. Le décret du 16 juillet 2024 définit cette annexe verte. Il s'agit d'analyser les impacts positifs ou négatifs de nos dépenses d'investissement sur l'environnement à partir du CFU et donc, à partir des dépenses réalisées. L'annexe appelée « Impact du budget pour la transition écologique » porte sur les seules dépenses d'investissement et distingue les dépenses selon qu'elles contribuent négativement ou positivement à la transition écologique, au regard de la taxonomie européenne.

Une présentation de la méthode adoptée à Rosny-sous-Bois a été présentée en commission ressources du 29 avril, ouverte à tous les présidents de Groupe. Parmi ces objectifs environnementaux, nous avons la première contrainte qui est l'atténuation du changement climatique. Les années suivantes, nous aurons à répondre aux cinq autres objectifs environnementaux. Suite à cette atténuation du changement climatique, notons les bons résultats de la Ville de Rosny-sous-Bois : sur les 13 803 083,21 € mandatés en dépenses d'investissement, soit 75,68 %, seules 1,54 % de ces dépenses sont classées en impact défavorable.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaires M57, applicables depuis janvier 2024, le Conseil municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui-ci. Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à 7 714 728,45 € et à 7 897 550,84 € en intégrant le résultat de clôture de la Caisse des écoles. Le résultat cumulé au 31 décembre 2024 est constant depuis 2021. La solidité de la gestion a permis, cette année encore, d'absorber certaines contraintes incompressibles que je détaillerai au cours de ma présentation. Le résultat final positif cumulé fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 730 798,84 € et un déficit d'investissement de 5 833 248 €.

Il a été proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de 13 730 798,84 € sur le budget 2025 comme suit :

- Au compte 10-68, un excédent de fonctionnement capitalisé de 5 833 248 € ;
- Au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, 7 897 750,84 €.

Du côté des soldes de gestion, nous constatons que notre capacité d'autofinancement 2024 a été impactée par la concomitance d'une forte croissance de certaines dépenses de prestations de services en fonctionnement, telle la restauration scolaire (+12 %), le TITUS (+15 %), pour 1,40 M€, et une stagnation de nos recettes de fonctionnement de 1,87 %. Ainsi, l'épargne brute 2024 s'établit à 10 641 914 €. L'épargne nette 2024, après remboursement du capital de la dette de 6 746 400 €, atteint 3 895 514 €. Comme annoncé dans le ROB 2025, puis inscrit au BP 2025, la Ville entend lancer son désendettement en affectant ce résultat excédentaire à la section d'investissement de son budget 2025 et ainsi, diminuer l'enveloppe d'emprunts.

Un nouvel emprunt a été encaissé le 16 décembre 2024, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Souscription d'un emprunt de 4 M€ auprès du SFIL pour une durée de vingt ans, indexé sur Euribor 3M + 0,93 % ;
- Le remboursement capital de la dette déjà mentionné à 6,75 M€ en 2024 ;
- Le taux moyen des emprunts atteint 2,70 % en 2024 contre 2,38 % en 2023.

Pour mémoire, le taux moyen était de 1,99 % en 2019.

La capacité de désendettement, exprimée en nombre théorique d'années nécessaires à la Ville pour rembourser intégralement son encours de dette, en y consacrant l'intégralité de son épargne brute, est de 7,87 années. Notons que la part des prêts à taux fixe dans l'encours de dette s'établit, au 31 décembre 2024, à 58,34 %. Les prêts à taux variables totalisent, quant à eux, 41,66 % de l'encours.

L'article L.1612-4 du CGCT dispose que le budget de la collectivité est voté en équilibre réel, ce qui introduit une triple obligation tout au long de l'exercice, que ce soit le BP, le BS ou la DM ; une évaluation sincère ; un équilibre des sections et des ressources propres. Les ressources propres doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Le CFU donne, avec sa maquette enrichie, une représentation fidèle de l'exécution budgétaire 2024. Un état financier au chapitre III permet, au travers de sa balance des comptes, de vérifier l'équilibre des comptes de notre ville à 637 031 040 € en dépenses et en recettes. En 2024, le résultat de la section de fonctionnement atteint 6 183 699,61 €. L'an passé, le résultat 2023 avait atteint un record exceptionnel de 11 104 624,96 € grâce à une recherche de recettes en chapitre 70 : produits de services non-titrés depuis plusieurs années et une revalorisation des bases de 7,10 % en 2023, contre 1,7 % en 2024. Le montant du résultat de fonctionnement 2024 revient donc dans la fourchette moyenne.

À noter que la comparaison sur les exercices précédents est délicate, puisqu'à compter de l'année 2024, année de mise en place de la M57, des provisions pour risques et deux années d'amortissement ont été comptabilisées. Il est donc recommandé d'effectuer les comparaisons en prenant comme indicateur l'épargne brute qui n'intègre que les recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 91 883 555,77 €, dont 108 729,96 € de recettes d'ordre, consécutives aux opérations comptables de sortie d'inventaire. Les recettes réelles augmentent de 1,87 % en 2024 par rapport à 2023.

En 2024, le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 106 %, conforme au taux de réalisation 2023. Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées des produits de service, des dotations et des recettes fiscales. Retraitées des produits de cession, les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de 1,40 %.

À noter que les recettes fiscales diminuent de 0,59 %, du fait du rythme moins important des droits de mutation. Quant aux dotations, elles ne progressent seulement que de 4,42 %. La structure des recettes de fonctionnement reste néanmoins très proche de celle des années passées, exception faite de l'année 2023 qui, comme indiqué dans le rapport du CA 2023, avait permis d'encaisser des recettes non traitées des années antérieures.

Le chapitre 70 : « Produit des services du domaine et vente directe ». Il est en hausse de 10,93 % à hauteur de 8 938 931 €. Il enregistre toutes les recettes concernant la contribution des usagers au financement des services publics. Il ne représente ainsi que 10 % des recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cession.

Aux chapitres 73 et 731, « Impôts et taxes », les recettes fiscales chutent de 0,59 %, pénalisées par la baisse des droits de mutation, moins 24,73 %.

Au chapitre 74, « Dotations et participations », les dotations et participations d'un montant de 12 705 546,10 € en 2024 augmentent de 4,42 % par rapport à 2023. Elles représentent 14 % des recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cession. En 2024, la dotation forfaitaire DGF, hors dotation de solidarité urbaine de la Ville, s'est élevée à 4 864 429 €, ce qui ne représente même pas 1 % de la revalorisation par rapport à 2023. Au total, depuis 2020, la DGF forfaitaire a baissé de 4,87 %, alors que l'inflation atteint +10 % depuis 2020. Comme identifié sur le graphique en page 15 du rapport que vous avez reçu, depuis 2021, la part forfaitaire actualisée chaque année en fonction du nombre d'habitants, population de la DGF, ne correspond plus à l'évolution de la population rosnéenne. La Ville n'a pas d'autre choix, pour éviter l'effet ciseaux, que de continuer à maîtriser ses dépenses.

Le chapitre 75, « Autres produits de gestion courante », on enregistre une augmentation de 7,13 %. Rappelons que ces recettes concernent notamment les loyers et charges encaissées issues du patrimoine communal immobilier de la Ville, du remboursement des assurances, etc.

Le chapitre 77, « Produits exceptionnels », en augmentation de plus de 42 % pour s'établir à 1 460 138 €. Il a été porté par diverses cessions en 2024 :

- Le 42 avenue de la République vendu à un particulier (délibération n 31 du Conseil municipal du 27 juin 2019) ;
- La vente de parcelles dans le cadre des travaux de la ligne 15 de Métro (délibération n 7 du Conseil municipal du 11 février 2023 et la délibération n°19 du Conseil du 26 juin 2023) ;
- La vente de parcelles dans le cadre des travaux de la ligne 11 du Métro (délibération n°14 du Conseil municipal du 15 octobre 2020).

Du côté des dépenses de fonctionnement, d'un montant de 85 639 856 €, les charges à caractère général, au chapitre 011, représentent 28,62 % des dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses exceptionnelles, et s'établissent à 23 207 247,20 €.

Les dépenses de personnel, au chapitre 012, représentent 54,93 % des dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses exceptionnelles, pour s'établir à 44 543 894,86 €. À noter que depuis deux ans, la Ville tend à maîtriser sa masse salariale qui, en 2024, avec 44 543 894 €, représente 54,93 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 55,10 % en 2023. Les principales évolutions, au sein du chapitre 012, sont les suivantes :

- Les facteurs exogènes, avec l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 ;
- La revalorisation du SMIC, impacté en année pleine en 2024 ;
- L'augmentation du remboursement des titres de transport à hauteur de 75 % en septembre 2023 au lieu de 50 %, et supportée en année pleine en 2024.

Ces éléments cumulés justifient l'augmentation significative de la nature 72-18 : « Autres personnels extérieurs au service ». Le paiement des factures d'intérim pour la Petite Enfance, face au manque de personnel dans nos structures Petite Enfance, la Ville a décidé de recourir à

des agents en intérim afin de garantir la continuité du service proposé aux familles. Un montant de 12 500 € était mandaté en 2024 pour le paiement de factures d'intérim à la Petite Enfance.

La modification du paramétrage informatique des agents en activité « Accessoires ». Cette modification concerne les professeurs de l'éducation nationale qui interviennent dans le cadre des activités périscolaires. Auparavant, les rémunérations étaient ventilées sur la nature 64-131 et maintenant, 6 218.

Les autres charges de gestion courante, au chapitre 65. Nous constatons la hausse des subventions et participations versées. Elles représentent 10,30 % des dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses exceptionnelles, et s'établissent à 8 352 774,03 €. Les subventions aux associations étaient ajustées en utilisant la critérisation approuvée au Conseil municipal du 16 novembre 2023. La subvention CCAS augmente de presque 50 000 €, consécutivement à la création de postes au sein du service Coordination gérontologique. Le fonds de compensation des charges territoriales, le FCCT, augmente de 12 % pour s'établir, en 2024, à 1 103 120 €, sans oublier la participation de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à hauteur de 1 004 347 €. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 85 699 856 €, dont 4 567 944 € de dépenses d'ordre consécutives aux opérations comptables d'amortissement et provisions, qui, pour l'année 2024, totalisent, avec le passage en M57, deux années d'amortissement. Les dépenses réelles augmentent de 4,80 % en 2024 par rapport à 2023.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement reste stable par rapport à 2023, avec 97,5 % de réalisation. Les dépenses réelles d'investissement atteignent, hors restes à réaliser (RAR), 27 128 571,89 €. Le pourcentage de réalisation atteint 69,2 %, contre 72 % en 2023. L'explication se trouve dans les nombreuses situations de travaux des deux chantiers Mermoz / Bois-Perrier, non encore réceptionnés à la date de clôture des comptes 2024.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les dépenses sur opération d'équipement pour 13 342 906 €, auxquelles s'ajoutent 7 026 863 € de dépenses d'investissement hors opération, sur les comptes 20, 204 et 21. Les dépenses d'équipement, hors RAR, totalisent 20 369 769,85 €, soit 75 % des dépenses réelles d'investissement. Les investissements sont principalement financés par les recettes récurrentes, principalement la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Sur les 6 092 385 € de subventions (chapitre 13), encaissés en 2024, nous avons 4 643 442 € qui correspondent à des subventions accordées par nos cofinanceurs pour des projets structurants (Groupe scolaire Jean Mermoz, rénovation Bois-Perrier, réhabilitation de la bibliothèque Yourcenar, remplacement des fenêtres aux écoles Raspail et du Centre, plan Lumières, etc.).

528 013 € correspondent aux produits des amendes de police ; 689 000 € concernent la rétrocession de la résidence Autonomie Camille Barroy ; 216 929 000 € reversés par GPGE dans le cadre des Mille quartiers innovants subventionnés par la Région Ile-de-France ; 15 000 € en provenance du département de la Seine-Saint-Denis pour le projet culturel « Agir in ».

Au chapitre 16 : « Emprunts et dettes assimilées », la Ville a pu compter sur son autofinancement pour n'emprunter, en 2024, que 4 M€, permettant ainsi, dans un contexte de hausse des taux tout au long de l'année, de maîtriser son endettement, et la Ville affiche une dette intégralement classée 1A (Produits non-risqués), selon les critères de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite Charte Gissler.

Les dotations, fonds divers et réserves enregistrent une hausse de 5,98 %, portée par le FCTVA, quand la taxe d'aménagement continue de chuter. Après une chute en 2022, les trois niveaux d'épargne se redressent en 2023, mais se fragilisent à nouveau en 2024. Les explications ont été apportées tout au long des pages 8 à 12 que vous avez reçues avec le manuel. L'année 2025 démontrera leur progression lors de la présentation du CFU 2025.

Enfin, les indicateurs financiers font apparaître une épargne brute de 10 641 914,19 € ; une épargne de gestion de 12 879 045,21 € ; une épargne nette de 3 895 513,71 € ; et une capacité de désendettement de 7,87 années.

La commission Ressources, à laquelle étaient conviés les membres et les présidents de groupe, a été consultée le 17 juin 2025.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire ne peut pas prendre la parole, donc si vous avez un commentaire ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Merci. Bonsoir à toutes et tous. Je vous rassure je n'ai que 10 pages à lire. Non, non, je rigole. Je vais être concise parce que finalement, l'analyse qu'on avait pu faire, à l'occasion du vote du budget, est assez cohérente avec ce qu'on a pu lire du compte financier. Un compte financier, c'est important et vous l'avez rappelé en introduction, puisque ça permet de voir l'exécution réelle du budget prévisionnel qu'on vote et de voir si les estimations qu'on a pu faire sur certaines dépenses ou recettes sont les bonnes.

Si je devais résumer en trois grands enseignements ce que nous dit finalement ce compte financier, c'est qu'il confirme ce qu'on avait dit à l'occasion du budget, à savoir que c'est une dégradation de la santé financière de la Ville, des choix politiques que vous n'avez pas faits et qui, pour certains, sont liés d'un héritage et qui aujourd'hui, nous coûtent assez cher, et une baisse assez importante des investissements, donc des équipements publics, il faut se le dire, pour les Rosnéennes et Rosnéens.

Je vais donner quelques exemples. Quand je parle de santé financière dégradée de la Ville, je prends l'exemple de l'épargne brute qui est en baisse de plus de 2 M€ par rapport à l'année dernière, ou encore des recettes de fonctionnement qui ont nettement ralenti, qui sont liées notamment à un essoufflement des leviers traditionnels de recettes. Je pense notamment à la fiscalité, à la taxe foncière et aux droits de mutation à titre onéreux. Y compris dans les recettes, je voudrais donner un exemple sur quelque chose qu'on a longtemps porté et qui aujourd'hui, à l'analyse que l'on peut faire, peut nous donner raison.

Il y a un indicateur qui est, pour nous, particulièrement préoccupant, c'est celui qui concerne la hausse continue des impayés sur la restauration scolaire. Sur le compte financier 2024, ces impayés atteignent entre 12 et 13 % des recettes potentielles, c'est-à-dire 49 000 € non recouvrés par mois, et cela concerne environ 380 familles. Pour nous, cela révèle deux constats alarmants. D'une part, vous parlez d'un tarif à moins de 1 €, sachant que le premier tarif de la Ville, c'est 0,93 €, donc à moins de 1 €, c'est un peu galvaudé. La réalité, c'est que le premier tarif d'entrée pour les familles les plus modestes est aujourd'hui bien trop élevé pour permettre à ces familles d'assurer *a minima* le versement et le paiement de la restauration scolaire.

Vous annoncez, comme proposition, la mise en place d'une cellule de suivi des impayés. On ne la remet pas en cause, mais on vous l'a déjà dit, on affirme que le véritable enjeu sur le coût du repas lui-même et de nos recettes, c'est de revoir la tarification, notamment sur la question des repas et sur la question de la gratuité des repas, pas pour tout le monde, mais pour les familles les plus modestes parce qu'aujourd'hui, cette politique, c'est un échec et je pourrais même abonder sur la question des pénalités qui sont aussi un échec. Vous pouvez mettre autant de pénalités que vous voulez. La réalité pour ces familles, c'est-à-dire les plus modestes, qui n'ont même pas 0,93 € pour le repas de leurs enfants, vous pouvez mettre autant de pénalités possibles, ils ne les paieront pas.

À l'inverse, il y a les dépenses de fonctionnement qui, elles, restent particulièrement dynamiques, plus de 3 700 000 €. Ces dépenses de fonctionnement, tout à l'heure, j'évoquais des choix politiques, dont vous avez hérité pour certains, mais que vous n'avez pas remis en cause et ça, on l'avait dit à l'occasion du vote du budget, et la Chambre régionale des comptes l'a aussi écrit noir sur blanc, c'est ce que coûte aujourd'hui l'externalisation des services, en

particulier les contrats de prestation. Je parle notamment du contrat Elior et de la restauration scolaire, puisque cette partie du budget augmente de près de 1,40 M€, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ce choix nous coûte excessivement cher pour une qualité de service, notamment de qualité des repas, qui est remise en cause par bon nombre de familles. On sait que le contrat arrive bientôt à terme, on sait que vous avez dit aux fédérations de parents d'élèves que vous travaillez à d'autres scénarios. Nous, ça fait des années qu'on vous le dit, il est aujourd'hui urgent de penser à un autre mode de gestion pour nous sortir de ce contrat de prestation qui nous coûte cher et encore une fois, pour une qualité des repas qui n'est pas au rendez-vous.

Et puis, le dernier enseignement, c'est ce que je vous avais dit, c'est que vous commenciez déjà, en 2024, à diminuer votre investissement pour les Rosnéennes et les Rosnéens. Ce compte financier démontre une baisse des investissements de plus de 7 M€, c'est donc un fléchissement dans la dynamique de transformation de notre commune, alors que les besoins sont immenses, et je reviendrai à ce sujet-là dans le cadre du budget supplémentaire.

Pierre MANGON

Madame THIBAUT, 1 438 familles sont concernées par les impayés et la semaine dernière, lors du CST, un poste a été créé pour justement étudier ce problème d'impayés, surtout les raisons pour lesquelles il y a ces impayés.

Patricia VAVASSORI

Monsieur ITZKOVITCH, vous avez la parole.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, juste pour réagir. Le raisonnement selon lequel c'est parce qu'il y a des impayés qu'il faut faire de la gratuité, je ne suis pas dans la majorité, mais vous pouvez compter sur nous pour ne pas soutenir ce raisonnement. C'est un raisonnement que je ne comprends pas. Il y a des impayés, donc je fais de la gratuité. On ne sait pas qui ne paye pas. Vous savez si ce sont les pauvres ou les riches qui ne payent pas ? Moi, je ne sais pas. On n'a pas de statistiques, c'est interdit. Je ne sais pas. Donc faire un raccourci en disant : « C'est forcément les familles pauvres qui ne payent pas », je trouve ça déjà extrêmement limite parce que ce n'est pas sûr et c'est stigmatisant, d'ailleurs, et de dire que puisqu'elles ne payent pas, il faut faire de la gratuité, franchement, je ne sais pas ce que ça serait si vous étiez aux commandes de cette ville, notamment avec votre conception de la gratuité des services publics. En tout cas, sur ce point-là, vous nous trouverez toujours à vos côtés, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas sur ça que je voulais réagir, mais on a un sujet qui nous a particulièrement marqués quand on a lu ce compte financier unique, c'est l'évolution du fonctionnement. Je me permets de réagir à ce que disait Madame THIBAUT, je souris politiquement parce qu'au début du mandat, je me souviens du premier budget où elle louait la fin de l'hétérodoxie budgétaire de l'URAM en disant : « C'est bon, vous dépensez, c'est beaucoup mieux que l'URAM », donc on vous applaudissait parce que vous dépensiez beaucoup. Là, on vous dit, et à raison, que vous dépensez trop. Je ne le dis pas subjectivement, je prends les chiffres, c'est la page 17 de votre rapport, vous dites que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,81 % en 2024. J'ai fait comme tous les quidams, j'ai tapé « Augmentation des prix » parce que vous ne l'expliquez pas tellement, vous dites qu'il y a eu une augmentation des fluides, des prix, etc. J'ai été sur le site de l'INSEE, j'ai fait « Inflation en 2024 », vous pouvez le faire sur Google, ce n'est pas de la *fake news*, c'est 2,3 %.

Vous dites : « On tient les dépenses ». J'entends Monsieur MANGON dans le rapport, en façade, mais en réalité, on ne les tient pas du tout. Quand on a des dépenses qui augmentent, sur une année, deux fois plus que l'inflation, on ne peut pas dire qu'on tient les dépenses, ce n'est pas possible, on n'a pas compris ce qu'on dit, parce que si on a deux fois plus d'augmentation que l'augmentation du coût de la vie, c'est qu'il y a d'autres causes. Vous l'avez dit, je pense qu'il y a des contrats qui sont mal tenus, qu'il y a des dépenses à caractère général qui s'envolent. Vous nous sortez un tableau et encore une fois, c'est à l'image un peu de la réflexion de Madame LEFELLE tout à l'heure sur le mandatement.

Vous êtes obsédé par la comparaison avec avant et après 2020. On peut l'entendre, peut-être que c'est une manifestation d'une forme de manque de sérénité de votre part, notamment d'un point de vue budgétaire. Là, vous nous sortez un tableau, j'invite tous ceux qui ont le rapport sous les yeux à le regarder, un histogramme, dans la page 21, où vous nous démontrez, par un savant raisonnement, que les charges de personnels du chapitre 012, tout ce qui sert à payer les agents de la collectivité, ont fortement augmenté entre 2020 et 2024. A côté, il y a une petite courbe orange qui montre que cela n'a jamais été aussi réduit dans l'ensemble des dépenses par rapport à 2018. *Dont acte*, mais vous devriez avoir honte de dire ça, parce que s'il y a une augmentation des dépenses de personnel aussi forte depuis 2020 et que cette augmentation a baissé dans la proportion par rapport à l'ensemble des dépenses, ça veut dire que les dépenses ont explosé. Soit ceux qui ont fait ce graphique n'ont pas réalisé les conséquences politiques de ce que ça exprimait, soit ils n'ont pas compris les conséquences.

A un moment donné, sortir ce type d'histogramme pour dire que vous êtes de bons gestionnaires, alors que vous cachez une réalité tout autre, à savoir que les dépenses de fonctionnement ont explosé. On se contentera de ça et on sera monopoint sur ce Compte financier unique, pourquoi ? Parce qu'on vous le dit depuis le début du mandat : « Attention, si les dépenses continuent d'augmenter, vous aurez des difficultés ». Monsieur MANGON a très justement parlé de l'effet ciseaux, vous ne pouvez plus vous le permettre. Ce n'est même pas une question d'hétérodoxie budgétaire, comme le dit Madame THIBAUT, c'est une question de pouvoir ensuite investir, car plus les dépenses de fonctionnement augmentent, moins il y a de « reste à vivre » et donc une capacité à investir. Vous voyez comment est l'épargne brute, Monsieur MANGON a très objectivement reconnu qu'elle était fragile.

On ne dit pas de contenir les dépenses pour contenir les dépenses, mais que ça aura des conséquences à terme, quelles que soient les majorités qui se succéderont dans l'avenir et que cette politique budgétaire ne révèle pas du tout un contrôle des dépenses, contrairement à ce qui est dit en façade.

Donc vous comprendrez que vu ces remarques et d'autant que nos remarques et propositions ne sont pas écoutées depuis 2020, nous voterons contre ce Compte financier unique.

Patricia VAVASSORI

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Pierre MANGON

Monsieur le Maire, pouvez-vous vous éloigner quelques instants pour que nous puissions passer au vote ?

Monsieur le Maire quitte la séance

Patricia VAVASSORI

Je vous informe que Madame SEBAN a quitté le Conseil municipal à 20h50 et a donné son pouvoir à Madame VENTURA.

23 voix pour,

16 votes contre (CHAMBORAIRE Steeve, NOBRE Antonio, AWAD Stéphanie, CAPILLON Claude, POINSIGNON Pierre, JACAMENT Sylvie, PARISE Fabien, ITZKOVITCH Ivan, DA COSTA Katia, AUDO Marie-Laure, PAUTRE Philippe, DELALANDE Franck, KELOUA Fatiha, ZERROUR Salima, BONNER Bertine, THIBAUT Magalie)

et 2 abstentions (TISSOT Odile et ASSILATAM Edouard)

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**41
23**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON,
Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR,
Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M.
RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, M.
SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO
SANTO, Mme CARBONELL, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme
SEBAN,

CONTRE

16

M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, Mme AWAD, M. CAPILLON, M.
POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH,
Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme
ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme
AUDO

ABSTENTIONS

2

Mme TISSOT, M. ASSILATAM

NON-PRISE PART AU VOTE

1

M. FAUCONNET

Monsieur le Maire rejoint la séance

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Pierre MANGON

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 issu du compte financier unique. L'arrêté des comptes 2024 permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles d'ordre et les dépenses réelles d'ordre), augmenté de la quote-part du résultat 2023 de la section de fonctionnement, qui s'élevait à 7 391 848 €, reporté sur cette section. Le résultat 2024 de cette section est en excédent de 13 575 547,67 €, auxquels il est ajouté 155 251,17 € d'excédent du résultat de la Caisse des écoles dissoute par délibération n 14 du Conseil municipal du 21 décembre 2023. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement totalise 13 730 798,84 €.

Le besoin de fonctionnement 2024 de la section d'investissement. Le solde d'exécution est égal au solde constaté entre, d'une part, les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2024, majorées du déficit d'investissement 2023 reporté. Le solde d'exécution 2024 est déficitaire de 4 037 089,19 €. Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2025, donc le solde des RAR se monte à -1 823 730,03 €. Il en ressort donc un besoin de financement de 5 860 819,21 € avant l'intégration du résultat d'investissement de la Caisse des écoles.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2024 de la section d'investissement, corrigé du résultat excédentaire de 27 571,22 € de la Caisse des écoles, soit un besoin de financement global de 5 833 248 €.

Il est à noter que le solde du résultat de la section de fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision du Conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de

fonctionnement pour permettre d'une part, d'allouer les crédits nouveaux au budget 2025 et d'autre part, de contribuer au financement des dépenses d'investissement en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

A la clôture de l'exercice 2024, l'excédent de fonctionnement étant de 13 730 798,84 €, il est proposé d'affecter 5 833 248 € en réserve de la section d'investissement (compte 10-68). Cette somme permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Puis, 7 897 550,84 € en report à nouveau complémentaire en section de fonctionnement, en recettes, le R002, et sera repris au budget supplémentaire. Le déficit d'investissement de 4 009 517,97 € sera repris au compte 001.

La commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 17 juin 2025. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2024 et à en affecter le résultat.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Des questions ?

32 voix pour,

**8 votes contre (NOBRE Antonio, AUDO Marie-Laure, PAUTRE Philippe, DELALANDE Franck, KELOUA Fatiha, ZERROUR Salima, BONNER Bertine, THIBAUT Magalie)
et 2 abstentions (TISSOT Odile, ASSILATAM Edouard)**

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	32 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,
CONTRE	8 M. NOBRE, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO
ABSTENTIONS	2 Mme TISSOT, M. ASSILATAM

8. ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Pierre MANGON

Ce budget supplémentaire est la première décision modificative du budget 2025 de la Ville. Il permet d'intégrer le résultat de l'exercice 2024, de reprendre les restes à réaliser de l'exercice précédent et d'ajuster les crédits 2025 en dépenses et en recettes. Il intervient donc après l'adoption du budget primitif 2025 et du compte financier unique 2024. Les crédits inscrits au budget supplémentaire concernent la prise en compte des résultats issus du compte financier unique de l'exercice 2024 ; les inscriptions en restes à réaliser en investissement, en dépenses de 7 926 040 € et en recettes de 6 102 270,37 €. Ces restes à réaliser ont été constatés au CFU 2024.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, est-ce que je peux me permettre ? Monsieur le MANGON fait un travail exceptionnel, mais on a les documents. Est-ce qu'on pourrait être peut-être plus synthétique, puisqu'on a les documents, et peut-être laisser place au débat et à la discussion ?

Pierre MANGON

Je n'en ai pas pour très longtemps, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Non, mais c'est une suggestion, ce n'est pas du tout une critique.

Pierre MANGON

Non, je ne le prends pas comme tel, mais ce qui est un peu énervant, c'est que quand je suis en train de parler, entre le bruit des ventilateurs et les personnes qui parlent, c'est un peu gênant.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2025 et de l'adoption du budget primitif 2025, la stratégie budgétaire de l'exercice se concrétise au travers de ce budget supplémentaire. En effet, le résultat 2024 permet d'ajuster nos dépenses d'investissement et de dynamiser le désendettement pour préserver nos capacités à investir durablement. Tous mouvements réels confondus, le budget supplémentaire 2025 s'établit, en dépenses et en recettes, à 26 155 709,84 €, compte tenu de la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2024, portant ainsi le budget 2025 consolidé (BP + BS) à 139 538 873,26 €.

Comme nous venons de le voir, le résultat définitif de l'exercice 2024 s'établit à 7 897 550 €. Dans le détail, nous enregistrons les recettes complémentaires. Ces recettes nouvelles s'élèvent à 454 420,80 € en fonctionnement, avec :

- La redynamisation du Cercle Boissière qui permet d'inscrire des recettes de participations familiales supplémentaires à hauteur de 3 000 € ;
- Un rattrapage des années 2022 à 2024 d'occupation du domaine public concernant les antennes relais de Free ;
- Un ajustement des produits de service correspondant à la refacturation à Opalia des consommations d'électricité ;
- La suppression d'un doublon d'occupation du domaine public ;
- L'obtention par la Direction de la Culture et de la Jeunesse de subventions permettant de financer diverses actions, dont la Nuit blanche du 7 juin 2025 ;
- Le travail d'apurement des comptes Retenues de garanties, présenté en Conseil municipal du 13 mai 2025 ;
- Un complément de garantie issu d'un contentieux avec la salle de boxe ;
- Les notifications de dotation à l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation régionale de péréquation).

En investissement, elles s'élèvent à -1 233 715,85 € avec le travail du chargé de cofinancements, les rentrées commencent à porter leurs fruits. L'indemnité d'occupation du parking de la gare SNCF et la connexion, ainsi que le solde de l'indemnisation versé par la Société des Grands Projets dans le cadre des travaux de la ligne 15 du métro autour du site de l'école Félix Éboué.

Notons que la reprise du résultat 2024 permet de diminuer notre enveloppe d'emprunt de 2 M€. L'emprunt d'équilibre passe donc de 8 608 011,23 € à 6 608 011,29 €. Notons que le détail de ces inscriptions vous a été présenté, pages 9, 10 et 11 du rapport de présentation. De plus, lesdites inscriptions ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission Ressources, élargie aux Présidents de Groupe le 17 juin dernier.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON pour cet excellent travail et cette présentation. Des remarques ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, une remarque qui va justifier notre vote contre ce BS. Encore une fois, mono-sujet, vous prenez une décision qui nous étonne, avec laquelle nous sommes en total désaccord et qui, selon nous, n'est pas du tout financièrement justifiée.

Dans les dépenses, parce que c'est une dépense, c'est quelque chose qui ne pourra pas être dépensé ailleurs, vous décidez – soi-disant suite au DOB, mais en réalité, c'est vous qui le décidez – de consacrer dans ce BS une enveloppe de 2 700 000 € pour rembourser par anticipation les emprunts pour se désendetter. On vient de voter le CFU et il y a la capacité d'endettement de la Ville. On voit qu'en 2024, il n'y a rien de choquant. On est à 7,8 années. Le seuil d'alerte est autour de 12, si je ne me trompe pas. Je vais même vous faire plaisir. En 2014, il était de neuf années. Comme quoi, on peut être objectif. Il n'y a rien de mal à s'endetter, surtout pour investir notamment sur les écoles, les équipements, la voirie, des choses qui durent dans le temps.

Nous, on ne comprend pas du tout pourquoi vous consacrez cette enveloppe de 2 700 000 €, que vous auriez pu mettre ailleurs, à se désendetter, alors qu'il y avait peut-être d'autres besoins urgents. On entend souvent les parents d'élèves dire qu'il y a des sujets dans les écoles vieillissantes. On le sait, ce n'est pas de votre faute, il y a des écoles qui sont vieillissantes. Ces 2 700 000 € auraient peut-être été mieux investis, au moins en partie, dans les travaux d'été, peut-être des travaux un peu plus urgents, si ce n'est pas des rénovations totales, d'écoles qui en avaient besoin. Je parle des écoles, mais ça aurait pu être autre chose, ça aurait pu être de la voirie, des équipements sportifs. Nous, on a été alertés par un certain nombre de clubs, pour ne pas les citer, des clubs qui utilisent des espaces extérieurs, où les stades sont dans des états un peu inquiétants. Ce sont des sommes qui peuvent servir à ça. Réfection d'un terrain synthétique, c'est autour de 800 000 €, ça rentre dans les 2,70 M€. Je parlais des écoles, mais on peut trouver plein d'exemples.

Utiliser cette enveloppe de 2,70 M€, qui n'est pas une paille quand même dans le cadre d'un BS, pour se désendetter alors qu'il n'y a rien de choquant sur l'endettement, c'est une décision qui nous étonne, que nous ne trouvons pas justifiée. On n'a pas le détail, mais il suffit que vous décidiez de rembourser des prêts qui avaient des taux qui n'étaient, à l'époque, pas très élevés il y a quelques années puisqu'en général, les emprunts sont sur plusieurs années, rien ne justifie financièrement de rembourser ces emprunts.

Voilà pourquoi, et pour cette raison unique, parce qu'on considère que ces 2,70 M€ auraient été bien mieux ailleurs, on votera contre ce budget supplémentaire.

Magalie THIBAUT

Effectivement, ce budget supplémentaire pouvait permettre de rattraper le manque d'ambition et d'investissement du budget initial. Vous n'en avez pas saisi l'occasion et là, je vais rejoindre en partie ce que vient de dire Monsieur Ivan ITZKOVITCH, parce qu'on s'est fait la même remarque, ce budget, sur l'ensemble des investissements, c'est seulement 900 000 € qui vont être dédiés aux dépenses d'équipements, quand on sait l'ensemble des besoins sur notre ville de Rosny-sous-Bois.

C'est un budget supplémentaire qui est centré sur le désendettement, puisque vous réduisez l'autorisation d'emprunt de 2 M€ et vous remboursez par anticipation 2,70 M€ d'emprunts. Effectivement, on peut toujours se poser la question : pourquoi est-ce qu'on anticipe ce remboursement ? Généralement, on le fait sur deux options, deux possibilités.

Soit on considère que les besoins d'investissement sont déjà couverts sur la Ville, et j'aurais envie de vous dire que si c'était le cas, OK, on y va, on désendette, mais les écoles, établissements, équipements sportifs et besoins dans nos quartiers, aujourd'hui, les besoins

sont immenses. Ou alors, on rembourse une partie des emprunts, si on avait des taux plus élevés que ceux que vous souscrivez aujourd'hui. Dans les documents que vous m'avez donnés, je ne suis pas en capacité de le dire, vous ne le démontrez nulle part. C'est, pour nous, très problématique et c'est, pour nous, aujourd'hui, un choix contre-productif, puisque vous avez cessé d'investir pour préparer l'avenir. Ça, c'est sur l'orientation budgétaire.

Ensuite, les quelques mesures supplémentaires que vous proposez. Il y en a certaines, vous n'avez pas le choix, mais là encore, je vais mettre en avant. Pour nous, cela relève d'une mauvaise gestion financière ou en tout cas, d'un mauvais suivi de certaines affaires. 62 500 € pour remettre en état le centre équestre avant de le rendre à l'État. Dans les majorités successives, vous étiez au Conseil d'administration. On versait des subventions à ce centre équestre et franchement, c'était un secret de polichinelle dans la Ville que, manifestement, la gestion était un peu hasardeuse, pour ne pas en dire davantage. Aujourd'hui, la Ville paie un mauvais suivi parce que c'est quand même 62 500 € qu'on va devoir mettre de notre poche pour remettre en état le centre équestre. Je pourrais parler aussi de la rôtisserie, 40 500 € pour solder les loyers de la rôtisserie. Depuis que la Ville a préempté, on est à peu près à un budget de 800 000 €.

10 000 € pour la vigne, cela paraît peut-être dérisoire, mais pour nous, c'est symbolique. Vous allez dire que c'est notre patrimoine. C'est vrai, c'est notre patrimoine, mais nous, clairement, ce ne serait pas dans nos priorités et franchement, si les vignes sont malades, je ne pense pas que 10 000 €, cela va régler le sujet. 10 000 € pour les associations, pour nos écoles, dans des projets pédagogiques, cela aurait été certainement bien mieux utilisé.

24 000 € pour les Voisins Vigilants, j'y reviendrai tout à l'heure plus longuement, mais on considère que c'est un dispositif gadget électoraliste. On n'aurait pas mis ces moyens-là dans ce dispositif.

Ensuite, dans les dépenses qui sont nécessaires, on a 600 000 € pour le remplacement du réseau haute tension dans les rues de l'avenue Jean Jaurès et les rues parallèles (Faidherbe, Galilée...). On ne peut que s'en réjouir parce qu'il aura fallu quand même attendre plus d'un mois et demi. On s'est retrouvé pendant plus d'un mois et demi dans le noir. Quand vous nous parlez de sécurité, garantisiez-nous que nos rues soient éclairées pour qu'on puisse rentrer chez nous, notamment le soir, en toute sécurité. La réponse qui a été donnée, c'était de nous dire que la Ville n'a plus d'argent, donc il faut attendre le vote du budget supplémentaire au prochain Conseil. Si la Ville n'est pas en capacité d'avoir des provisions pour permettre... Cela arrive à toutes les collectivités d'avoir un équipement, des câbles qui sautent, mais pour nous, c'est aussi une mauvaise estimation budgétaire qui a mis un nombre d'habitants en grande difficulté pendant plus d'un mois et demi.

Dans les dépenses que nous jugeons nécessaires, mais qui sont réduites à peau de chagrin, il y a l'acquisition des nouvelles bulles de tennis pour les cours et qui vont leur permettre de les utiliser au moins pendant la période d'hiver ou d'intempéries. Il y a l'aire de jeu pour l'école Dolto, mais là aussi, il n'y a qu'à Rosny que quand on construit une école, on ne prévoit pas d'air de jeu dès le début, ni de mobilier pour les enfants. Les parents d'élèves seront enfin contents.

Vous l'aurez donc compris, le budget supplémentaire, c'est certes un budget d'équilibre, de gestion, mais ce n'est pas un budget de vision politique. Pour toutes ces raisons et pour être cohérent avec notre vote sur le budget initial, on votera contre.

Monsieur le Maire

Merci, Madame THIBAUT. C'est vrai que le choix du désendettement est un choix que nous assumons. Vous nous avez suffisamment reproché l'endettement, donc nous essayons, bien au contraire, de nous désendetter. En ce qui concerne le centre équestre, nous n'avons jamais été au Conseil d'administration. C'est une association qui n'avait pas d'élus au sein du Conseil d'administration. Vous le savez, la vigne est malade et a besoin d'être soignée. Les 600 000 € pour la rue Jean Jaurès et les rues alentours sont indispensables, parce qu'il y a eu ce gros

incident qui a mis ces rues-là dans le noir. Maintenant, les travaux ont débuté, ce qui est une bonne chose.

Ivan ITZKOVITCH

Vous pouvez regarder tous les PV depuis 2020, de nos interventions, je parle pour l'URAM : on n'a jamais reproché quoi que ce soit sur l'endettement.

Monsieur le Maire

On a pu nous en faire le reproche.

Patricia VAVASSORI

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, concernant la vigne, comme vous l'avez rappelé, Madame THIBAUT, elle fait partie du patrimoine de la Ville. C'est un héritage dont beaucoup de Rosnéens, pour ne pas dire la grande majorité des Rosnéens, sont fiers. Étant donné que les vignes sont plantées sur du foncier Ville, il est normal que ce soit la Ville qui l'entretienne. Les pieds de vignes ont subi le mildiou et il était tout à fait normal que l'on intervienne. Je peux vous rassurer, la somme qui est allouée au traitement sera suffisante pour pouvoir faire redémarrer la vigne.

Franck DELALANDE

Vous avez parlé de la vigne. Je crois que la vigne bénéficie d'une des plus grosses subventions et nous, ce qu'on a voulu dire sur les 10 000 €, c'est qu'il y a plein de projets qui ont été refusés, des projets pour aider les enfants et là, cela pose justement un choix politique. C'est le vôtre, vous avez raison, vous êtes aux manettes, profitez-en, j'ai envie de dire. Par contre, je pense que c'est quand même plus important, encore une fois, de soutenir l'activité des jeunes. Je pense qu'il y a assez de problèmes, on le sent très bien.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une des plus grosses subventions et je veux bien laisser mourir la vigne, il n'y a pas de souci, ce ne sera jamais aux dépens de nos jeunes.

Patricia VAVASSORI

Monsieur DELALANDE, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Vous parlez d'une subvention. La subvention est versée à l'association, donc à la confrérie pour son activité de confrérie. Là, nous parlons de l'entretien des vignes qui est patrimoine de la Ville. Donc, on ne peut pas comparer, ce n'est pas du tout la même chose.

Magalie THIBAUT

Vous ne m'avez pas répondu sur deux choses. Sur la question des provisions, parce que ce qui est arrivé avenue Jean Jaurès, j'espère que cela ne va pas se reproduire les années suivantes. Encore une fois, cela peut arriver, mais est-ce que budgétairement, vous avez revu les provisions pour permettre de réagir beaucoup plus tôt quand on a ce type d'incidents ?

La deuxième remarque concerne encore le centre équestre. Comment est-ce que c'est possible d'avoir, pendant tant d'années, continué à allouer des subventions, alors que le centre équestre ne répondait pas à ses obligations sur l'entretien du terrain ? *In fine*, c'est à la Ville d'assumer à sa place.

Patricia VAVASSORI

Concernant les 600 000 € alloués à la réfection du réseau d'éclairage public sur le secteur de la Mare Huguet, Faidherbe, Galilée et Jean Jaurès, effectivement il est vieillissant et fatigué sur l'ensemble de la Ville. Il y a donc un plan Lumières qui est pluri-annualisé. Comme vous le disiez tout à l'heure, pour reprendre votre expression, manque de pot, on a deux secteurs qui ont souffert en même temps, qui ont craqué en même temps, le centre-ville et ce secteur de la Mare Huguet. Il n'y avait que le centre-ville qui était budgété. Je le déplore, mais on ne peut pas intervenir sur toute la Ville en même temps.

Monsieur le Maire

Concernant le centre équestre, c'est vrai que des subventions ont été données, mais il était toujours mis en avant que c'était aussi pour les animaux, essentiellement.

Catherine VENTURA

En 2021, Madame REGNAULD et moi-même, nous sommes allés faire une visite non-prévue du centre équestre. Il faut savoir que moi, je monte à cheval depuis l'âge de sept ans, que j'ai eu la chance de mettre le pied à l'étrier parce qu'il y avait un centre équestre à Rosny.

Quand on est arrivé, on s'est aperçu que les chevaux étaient en bonne santé. Les pieds étaient parés, les cuirs étaient entretenus et le centre équestre avait été repris par deux jeunes femmes qu'on a rencontrées plusieurs fois, qui étaient très dynamiques, qui avaient envie de s'en sortir, avec qui on faisait des points réguliers au centre équestre, devant les chevaux. On est allés constater les cours. On a interrogé des parents aussi, dont les enfants prenaient des cours là-bas.

C'est vrai que la situation s'est dégradée, pratiquement en très peu de temps. L'état du centre équestre et du terrain aussi... Je le déplore parce que j'aurais vraiment aimé que ces deux nanas, qui étaient juste incroyables, réussissent à sauver ce centre équestre et ses chevaux. Tout ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, les chevaux ont tous été placés et qu'ils vont bien. Et pour moi, c'est important.

Ivan ITZKOVITCH

Si vous parlez d'héritage, encore une fois, celui du centre équestre, les 70 000 € ne sont pas du tout liés à l'entretien. C'est lié à des arriérés de loyers qui étaient dus à l'État, puisqu'en liquidation judiciaire, malheureusement, l'association ne pouvait plus payer et c'est la Ville qui payait les loyers, parce que ce sont des locaux qu'on louait, des terrains qu'on louait à l'État, il faut s'en souvenir. Il y avait une partie d'arriérés.

Puis, comme dans tout bail, quand on s'en va, il faut remettre en état et remettre en état comme c'était quand on est arrivé. Il y avait des bâtiments qui étaient construits. On peut imaginer que les chevaux n'étaient pas à l'air libre toute la journée, etc. Donc, il y avait un certain nombre de choses à faire et comme l'association était devenue impécunieuse du fait de sa situation de liquidation, je ne vois pas comment, même si on avait très bien géré pendant des années, suivi, etc. On suivait et quelles que soient les majorités, c'était quelque chose qui était suivi. On aurait pu éviter 70 000 € puisque de toute façon, c'est la Ville qui les devait, puisqu'elle ne faisait que mettre à disposition à cette association. Le titulaire de l'occupation de la Ville, sur les terrains de l'ex-A103 de l'Etat, c'est la Ville, pas l'association. Ça a peut-être été mal écrit quand on dit qu'on paye 70 000 € pour l'association. Non, on paye une charge qui est la nôtre et l'association ne peut plus y subvenir parce qu'elle est liquidée.

Monsieur le Maire

Il faut aussi que je vous dise que des dégradations sont intervenues après la fermeture du centre équestre, avec plusieurs intrusions. Ce n'est pas l'exploitation qui est mise en cause, mais ce sont les effets secondaires de cette fermeture.

Je passe au vote.

Rejeté par 19 votes contre (CHAMBORAIRE Steeve, DO ESPIRITO SANTO Felipe, CARBONELL, Marie-Pierre, NOBRE Antonio, TISSOT Odile, AWAD Stéphanie, CAPILLON Claude, POINSIGNON Pierre, JACAMENT Sylvie, PARISE Fabien, ITZKOVITCH Ivan, DA COSTA Katia, AUDO Marie-Laure, PAUTRE Philippe, DELALANDE Franck, KELOUA Fatiha, ZERROUR Salima, BONNER Bertine, THIBAUT Magalie),

6 abstentions (CAREL, Pierre-Olivier, LE FLOCH, Fabrice, RICCARDI, Victorio, SALLIOT, Philippe, CAVANNA, Fabrice, ASSILATAM, Edouard)

et 17 voix pour

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

17

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN

CONTRE

19

M. CHAMBORAIRE, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTIONS

6

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. ASSILATAM

Monsieur le Maire

C'est dommage, c'est regrettable. Donc nous ne ferons pas les travaux nécessaires qui étaient prévus.

**9. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – MODIFICATION DES TARIFS
APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026**

Pierre MANGON

La taxe locale sur la publicité extérieure, la TLPE, concerne les supports publicitaires suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, à l'extension de ceux situés à l'intérieur d'un local et installés sur la commune : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes.

La Ville de Rosny-sous-Bois applique, depuis 2009, les tarifs de droit commun pour l'ensemble des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, déterminés par l'article L.2333-9 du Code général des collectivités territoriales, en exonérant les sociétés dont la superficie totale des dispositifs publicitaires est inférieure ou égale à 7 m². La taxe est acquittée par l'exploitant du support publicitaire ou à défaut, par le propriétaire, ou à défaut, par celui dont l'intérêt duquel le support a été réalisé.

L'article 2333-9 du Code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année. La Ville de Rosny-sous-Bois confirme donc les modalités de définition des tarifs appliqués depuis la mise en place de cette taxe sur son territoire.

Toutefois, afin d'assurer la publicité régulière des tarifs, il est préconisé de procéder à l'adoption d'une délibération reprenant les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026. Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L.2333 du CGCT s'élèvera donc, en 2026, à 18,90 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Ensuite, on vous a donné, en fonction des dispositifs publicitaires numériques et non-numériques, les différents tarifs, je ne vous les rappelle pas.

Il est rappelé que la TLPE est recouvrée annuellement par la Ville et qu'elle est payable sur déclaration préalable des assujettis. La commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 17 juin 2025. A titre d'information, en 2024, il y a eu pour 325 730 € de TLPE collectés.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Patricia VAVASSORI

Pendant le vote, Monsieur le Maire, est-ce que je peux me permettre une petite intervention ?

Monsieur le Maire

Je vous en prie.

Patricia VAVASSORI

Merci. Concernant le vote du BS, je comprends tout à fait le jeu politique de l'opposition et ça se comprend. Par contre, je déplore l'irresponsabilité de certains de mes collègues qui ont voté contre le BS. Je tenais à le souligner.

Ivan ITZKOVITCH

Madame VAVASSORI, déjà, Monsieur le Maire n'a pas annoncé le rejet du budget supplémentaire. Il y a du public, il y a des Rosnéens qui... Je n'ai pas entendu le rejet du BS, mais peut-être que mon audition a fait défaut.

Ensuite, Mme VAVASSORI, ce n'est pas un jeu politique. Moi, j'étais tout à fait prêt à voter un BS dans les conditions qui étaient celles que j'ai annoncées pour le Groupe URAM. Je vous ai expliqué pourquoi on n'a pas voté ce budget. Cette histoire de 2,70 M€ alors qu'on cherche de l'argent partout et qu'on va désendetter la Ville de façon inutile, c'est pour nous inacceptable.

Je peux imaginer que des élus de votre majorité pensent que ce qu'on dit n'est pas totalement idiot parce qu'en plus, on s'est partagé sur l'ensemble des membres de l'opposition. Vous savez, parfois, on n'est pas d'accord, mais parfois, on dit des choses qui ne sont pas idiotes. Parfois, il faut les entendre. Si vous ne les entendez pas et qu'il y a des gens de votre majorité qui les entendent... Ce n'est pas un jeu politique, c'est quelque chose qu'on croit profondément. Cela ne nous fait pas rire que le BS soit rejeté. Par contre, cela fait du bien d'entendre que les arguments qu'on donne sont entendus, y compris sur des bancs qui ne sont pas les nôtres. Ce n'est pas un jeu politique.

Patricia VAVASSORI

Je suis entièrement d'accord avec vous et le mot « jeu politique » est mal choisi. J'en conviens.

Monsieur le Maire

Maintenant, nous en tirerons les conséquences.

Donc le vote pour le point 9 :

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

10. RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF) – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L.2531-16 du CGCT, le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, prévu à l'article L.2531-12, présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Nous avons perçu, en 2024, 798 506 € contre 509 765 € en 2023, au titre du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, soit une augmentation de ce fonds permettant à la Ville d'intervenir dans huit compétences.

Je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport. Lorsque l'on dit que Rosny est une ville riche, nous avons bien la preuve que Rosny n'est pas une ville riche, puisque le SFRIF a augmenté à l'égard de Rosny.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

11. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°CM250308-09 ET SON ANNEXE PORTANT SUR LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Catherine VENTURA

Cette modification fait suite à la dissolution de deux associations de notre ville. C'est toujours un moment douloureux, même lorsqu'il est attendu. L'une s'éteint avec le départ à la retraite de sa présidente et chorégraphe, l'autre suite à l'avancée en âge de ses membres et le non-renouvellement de ces derniers. Cette dissolution oblige à ajouter la répartition des subventions pour 2025. Nous le faisons aujourd'hui avec respect pour le travail des bénévoles, mais aussi, avec beaucoup de tristesse. Je me permets de préciser que la Commission Culture, Sports et Associations, s'est tenue le jeudi 12 juin.

Monsieur le Maire

Des commentaires ? Donc, deux associations qui arrêtent leurs activités pour des raisons qui leur sont tout à fait personnelles et tout à fait respectables. Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 4 000 € À L'ASSOCIATION « HOMIES FOOTBALL ASSOCIATION » DANS LE CADRE DE SON ACCÈS AU CHAMPIONNAT NATIONAL

Nathalie REGNAULD

L'association Homies Football Association a pour but de développer la pratique sportive du football américain en France. Les Homies sont en Division 3 nationale depuis trois ans. Cette année, ils se sont qualifiés aux *playoffs* qui nécessitent des déplacements dans toute la France. Ils ont eu à se déplacer à Besançon le 11 mai pour la demi-finale de Zone Nord-Est qu'ils ont gagnée. La location de cars leur a coûté 2 780 €. Ils ont dû se déplacer le 24 mai à Nancy pour la finale de Zone Est qu'ils ont gagnée aussi et la location de cars leur a coûté 2 560 €. Suite à ces résultats, ils sont éligibles à la montée en Division 2 nationale.

Aussi, afin de soutenir l'association dans son ascension, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 4 000 €, lui permettant de faire face à une partie de ses frais induits pour ses nouveaux déplacements. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire

C'est une association sportive dont on peut se féliciter, que l'on peut féliciter pour ses résultats. Des observations ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

13. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Je ne vous fais pas la déclinaison des postes puisque vous les avez. Il faut savoir que le CST s'est tenu le 17 juin dernier et que tous ces postes ont été votés à l'unanimité. Des remarques ? Non. On passe au vote.

40 voix pour

et 2 non-prises part au vote (CAREL Pierre-Olivier, RICCARDI Victorio)

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, , Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON-PRISES PART AU VOTE

2

MM. CAREL et RICCARDI,

14. DÉTACHEMENT DES FONCTIONNAIRES EN SITUATION DE HANDICAP SUR UN GRADE SUPÉRIEUR

Monsieur le Maire

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020, fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement, un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, a instauré un dispositif innovant pour favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à des postes à plus haute responsabilité. Nous avons déjà délibéré en ce sens une première fois.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'étendre cette démarche à trois postes de la Ville :

- Coordinatrice ou coordinateur ACTE ;
- Gestionnaire technique des bâtiments ;
- Technicienne ou technicien Fluides.

Cette proposition a été votée à l'unanimité lors du dernier CST.

Y a-t-il des remarques ? Je passe au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

15. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL WESTFIELD ROSNY 2 DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PRÉALABLE DES COLLECTIVITÉS (ART. L.122-I, V DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Monsieur le Maire

Tout le monde connaît bien sûr le centre commercial Westfield Rosny 2. Il faut savoir que ce centre commercial a accueilli, l'année dernière, 14 millions de visiteurs. En date du 18 décembre 2024, les deux sociétés filiales de la société Westfield Unibail Rodamco, ont déposé en mairie deux demandes de permis de construire et une demande de permis de démolir dans le cadre d'un projet d'extension de ce centre commercial.

Le projet remplace un espace de stationnement bétonné par un espace mixte à l'architecture réfléchie et intégrée à son environnement urbain. Il inclut des éléments paysagers qui accompagnent les circulations piétonnes, améliorant ainsi l'aspect architectural urbain et paysager du site.

Pour mémoire, précédemment, un projet avait donné lieu à quatre permis de construire qui ont été annulés par une décision du tribunal administratif de Montreuil en date du 6 avril 2023. Ce nouveau projet plus réduit en tient compte. Ce nouveau projet d'ensemble représente des travaux et des constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article L.420-1 du même code, supérieur ou égal à 10 000 m². Je pense que tout le monde a reçu le document.

En l'état actuel de la situation, la zone est actuellement très artificialisée. Il n'y a pas d'habitat naturel, pas de corridor écologique, même si des actions sont mises en œuvre pour y remédier. Le projet est de créer des espaces de végétation refuges pour la faune, 1 052 m² de pleine terre, végétalisation des toitures, création d'espaces spécifiques pour la vie faune, parcours pédagogiques pour les usagers, espèces végétales. Dans ce projet, il y a la création de bureaux et d'une zone de restauration qui n'existe pas à ce jour.

Entre 2022 et 2024, plus de 3 000 m² ont été végétalisés sur site, 1 200 m² de parking ont été désartificialisés pour retrouver de la pleine terre, et 500 m² ont été spécifiquement désartificialisés pour créer une place jardin avec jeux pour enfants. Dans le cadre du projet, il est prévu la destruction de 789 places de parking, silos et rez-de-chaussée, et une surface de près de 10 000 m² de parking. 1 052 m² de pleine terre retrouvés, des plantations de 68 arbres et arbustes permettant la création d'îlots de fraîcheur et de jouer le rôle de régulateur thermique au cœur d'îlots. Une végétalisation des toitures sur plus de 3 000 m² est aussi prévue (toiture bioclimatique de couleur claire) et les circulations autour du site sont réservées aux mobilités douces.

Voilà ce projet qui permettra de réunir la station de la ligne 11 directement au centre commercial, sachant que ce centre a accueilli l'année dernière 14 millions de visiteurs et qu'il risque d'accueillir encore plus de visiteurs. Bien sûr, la question qui va se poser, c'est le problème de la circulation autour, eu égard aux travaux qui vont être effectués. Il est nécessaire que nous donnions un avis sur ce projet, mais je ne ferai pas la déclinaison de tout le projet, puisque vous l'avez déjà étudié. Il faut savoir que par rapport au projet initial, celui qui avait été débouté, ce sont des mètres carrés en moins qui sont proposés et une végétalisation supérieure au précédent projet et des pistes de liaisons douces.

Magalie THIBAUT

C'est un sujet important, on avait eu l'occasion d'en débattre quand il y avait eu la première tentative. Vous l'imaginez bien, on va être cohérent et on peut déjà vous dire qu'on est défavorable à ce projet d'extension du centre commercial Rosny 2 pour plusieurs raisons.

Déjà, on n'a pas appris grand-chose par rapport à la réunion publique du mois de mars à laquelle on a participé, parce que c'était, à peu de chose près, la même chose. Pourquoi est-ce qu'on est contre ? On n'est pas contre parce qu'on pense que les centres commerciaux qui ont été pensés il y a de nombreuses années ne doivent pas évoluer, mais on est contre parce qu'aujourd'hui, ce projet n'est pas pensé dans sa globalité à l'échelle d'un nouveau quartier et je vais y revenir dans le détail.

Pour nous, c'est un projet, et vous l'avez rappelé dans votre présentation, qui comprend près de 8 000 m² supplémentaires de surface commerciale, principalement dédiée à la restauration, avec 21 nouveaux restaurants. Pour nous, c'est beaucoup trop. C'est une concurrence frontale et disproportionnée envers les restaurateurs Rosnéens et l'ensemble des commerçants, notamment de proximité. Comment est-ce qu'on peut espérer une dynamique de centre-ville, quand on renforce ainsi la polarisation commerciale du centre Rosny 2 ?

Permettez-moi aussi, parce que je ne peux pas m'empêcher et je ne présage pas des positions des uns et des autres, mais quand je vois le débat qu'on a eu sur le projet RER Vélo, vous étiez un certain nombre à vociférer en disant : « L'arrivée d'une piste cyclable, ça va tuer les commerces de proximité ». Quand je vois que vous nous proposez d'émettre un avis favorable au projet d'un centre commercial qui prévoit la création de 21 nouveaux restaurants, si vous pensez que cela n'aura aucun impact pour nos commerces de proximité, vous êtes bien naïfs.

Sur la question de la cohérence, ce projet propose plus de 6 300 m² de bureaux dans une ville et plus globalement, dans un département où on sait qu'il y a de nombreux bureaux qui sont aujourd'hui vides. Nous, cela nous interroge, et cela nous interroge grandement aussi sur la finalité. Quand le projet sera sorti de terre, est-ce qu'on ne nous expliquera pas, dans un an ou dans deux ans, que finalement, ces bureaux vides seront transformés en logements ? On n'est pas naïf. Pour nous, c'est un cheval de Troie.

Monsieur le Maire

Bureaux et commerces, ce ne sont pas que des bureaux.

Magalie THIBAUT

Pour nous, c'est aussi un projet qui est prématuré et en décalage avec le plan local d'urbanisme intercommunal et la future ZAC Grand Pré sur laquelle vous travaillez. Ce projet intervient alors même que le PLUi a réservé la possibilité de construire 520 logements dans ce même secteur et que la ZAC Grand Pré, dans laquelle se trouve Rosny 2, est en cours d'élaboration, c'est-à-dire qu'on va opposer un avis favorable alors qu'on ne sait pas encore comment sera composée la future ZAC Grand Pré. Comment est-ce qu'on peut décemment valider une extension aussi importante alors même qu'une vision globale du quartier est encore en construction ? C'est l'inverse, pour nous, d'une planification urbaine cohérente. C'est une fuite en avant. Nous devrions aujourd'hui faire une pause, consulter réellement, pas comme ce que vous avez fait auprès des habitants Grand Pré qui ont participé aux ateliers et qui ont découvert, à force d'insister, que les promesses de campagne, vous ne les aviez pas tenues avec le projet de ZAC. J'ai participé à la balade urbaine. J'ai eu la présentation du projet de ZAC. Cela va bien densifier, ce n'est rien de le dire.

Ensuite, dans l'étude qui nous est présentée, il y a, pour nous, des données qui sont obsolètes pour évaluer l'impact, notamment les impacts en termes de pollution et de circulation routière. L'étude de circulation fournie s'appuie sur des données de 2022, à un moment où le centre était partiellement inaccessible en raison des travaux de la ligne 11. Résultat : une sous-évaluation probable du trafic réel. Le prolongement de la ligne 11 et l'arrivée de la ligne 15 peuvent accentuer la pression sur ce secteur. Comment est-ce qu'on peut prendre des décisions durables sur la base de chiffres datés et non représentatifs, quand l'enjeu de la santé publique doit être une priorité ?

Ensuite, pour nous, c'est une vision fragmentée puisque vous nous dites aujourd'hui que c'est la phase 1, mais on sait très bien qu'il y a une phase 2. On en a discuté avec le directeur du centre commercial. Donc là encore, pour nous, il y a un vrai problème de cohérence et de transparence, notamment vis-à-vis des Rosnéens et des Rosnéennes.

Sur le sujet de l'impact environnemental, sur le papier, le projet est vertueux. Toiture végétalisée, gestion des eaux, îlots de fraîcheur, biodiversité renforcée. Rappelons quand même qu'on parle d'un projet qui remplace du béton par du béton, même s'il est un peu plus vert ou un peu plus végétalisé. Surtout, les études de qualité de l'air révèlent des niveaux de NO₂ qui dépassent déjà les seuils de l'OMS à proximité. Or, le projet va accueillir plus de 1 800 personnes supplémentaires par jour. L'étude le dit elle-même : « les émissions polluantes augmenteront avec ou sans projet, mais encore davantage avec. » Est-ce que c'est cela la Ville durable ? Est-ce que c'est cela une vision de l'aménagement de la Ville qui prend comme priorité la question de l'enjeu de la santé publique ?

En conclusion, nous ne disons pas qu'il ne faut rien faire au centre commercial Rosny 2, mais pas comme cela. Pour nous, c'est un projet qui est trop rapide pour être maîtrisé, qui est trop dense pour être supporté, qui est trop orienté grands commerces pour être équilibré et qui est trop isolé pour être stratégique. Pour toutes ces raisons, et nous demandons qu'une concertation soit réengagée, notamment avec l'ensemble des habitants et des élus, nous ne voterons pas et nous émettrons plutôt un avis défavorable à ce projet d'extension du centre commercial.

Monsieur le Maire

Très bien, je note. De toute manière, la concertation est obligatoire et elle se fera. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Nous avons une position tout autre, cohérente avec nos réflexions de départ puisque c'est un projet que nous soutenons depuis le début. Je ne suis pas là pour répondre à Madame THIBAUT, on peut entendre et respecter les opinions de chacun sur les projets, mais sur des choses objectives. Sauf erreur de ma part, la convention d'études de la ZAC prévoit le lien avec Rosny 2. J'entends qu'il faille lier les deux sujets, c'est une évidence, mais c'est déjà prévu dans la convention d'études qui a été votée au territoire, qui nous a été retranscrite par un certain nombre de nos collègues et qui existe déjà.

Il ne faut pas confondre les choses. La ZAC, c'est une chose et sauf erreur de ma part, il n'est pas prévu d'exproprier Rosny 2 dans le cadre de la ZAC. Le foncier va continuer à appartenir à Westfield, donc les seuls qui peuvent présenter un permis de construire sur ce foncier, c'est Westfield. On peut discuter comme on veut, ils sont chez eux et on ne va pas les exproprier. On a suffisamment d'utilités publiques à faire dans cette ZAC et des fonciers à rappeler.

Ensuite, l'argument sur le commerce de proximité. Franchement, quand on regarde toutes les villes, si on se détache un peu de l'exemple de Rosny, qui ont des centres commerciaux d'intérêt régional, ce sont toutes des villes qui ont un centre-ville dynamique. Il n'y a qu'à voir les centres-villes des villes où sont installés les autres centres Westfield. Quand je vois les Quatre Temps à la Défense et que je vois le centre-ville de Courbevoie ou de Puteaux, je n'ai pas l'impression que ce soit un centre-ville tout à fait dégarni. Quand je vois le centre-ville de la ville de Vélizy, qui est le deuxième après Rosny 2, je n'ai pas l'impression que ce soit un centre-ville dégarni. Quand je vois notre centre-ville, je n'ai pas l'impression non plus, alors que le centre commercial existe depuis une cinquantaine d'années.

Monsieur le Maire

Inauguré en 1973.

Ivan ITZKOVITCH

On sait très bien pourquoi, parce que ce n'est pas la même clientèle, parce que ce n'est pas le même passage. Un centre d'intérêt régional, il attire des gens de toute la région. Quand on vient en métro de je ne sais où, ou en RER de Villiers-sur-Marne pour aller à Rosny 2, évidemment, on ne va pas passer par le centre-ville, chercher son steak ou sa baguette de pain. Ce n'est pas à la même échelle. Cette corrélation que j'entends, cette peur, ce risque, je pense qu'il est inexistant et que c'est juste pour jouer à se faire peur.

Monsieur le Maire

Je coupe la parole deux secondes. Cette peur, puisque j'étais jeune à l'époque, des commerçants du centre-ville, je l'avais entendu, à l'époque. Bien sûr, les Rosnéens se disaient que le commerce du centre-ville va mourir. Ça ne s'est pas passé comme ça.

Ivan ITZKOVITCH

On est d'accord. Je pense que c'est plus un sentiment qui ne se vérifie pas dans la réalité. Enfin, sur les aspects environnementaux, on remplace du béton par du béton. Heureusement, qu'on remplace du béton par du béton, ça veut dire qu'on n'artificialise pas. Si on construit du béton sur du béton, c'est qu'il y avait déjà du béton avant, donc on ne consomme pas de l'espace naturel. Je trouve que c'est une bonne chose de ne pas consommer de l'espace naturel. J'ai cru voir dans le projet quand même qu'il y a un certain nombre de projets de végétalisation puisque certes, ce n'est pas l'idéal, on pourrait appeler ça du *greenwashing* pour ceux qui veulent, mais ça permet en grande partie d'éviter un certain nombre d'îlots de chaleur. Évidemment, on peut dire qu'il faudrait mettre de la pleine terre partout. Faire un parking en pleine terre, on sait très bien que c'est compliqué.

Aménager l'espace tel qu'il est aujourd'hui, déjà bétonné depuis cinquante ans, pour le rendre moins îlot de chaleur, je ne vois pas en quoi ça va dans le mauvais sens.

L'enquête environnementale, quand on la regarde, n'est pas si catastrophique que ça. Il y a un flux de production de carbone qui est plus élevé, mais il faut le rapporter à ce que c'est aujourd'hui. Personne ne dit, notamment avec l'arrivée du métro et la future arrivée de la ligne 15 Est, que le flux ne va pas augmenter d'ores et déjà sans travaux sur ce centre. Il va augmenter, donc quoi qu'il arrive, on préfère quoi ? Avoir quelque chose qui est plus vertueux, plus moderne, plus adapté aux besoins d'aujourd'hui, qu'un centre qui ne va peut-être pas évoluer comme vous le voulez ? C'est bien de dire qu'on ne ferait pas comme ça, mais vous feriez comment ? Vous ne le dites pas. Vous êtes peut-être plus experte que les agents de l'autorité environnementale qui ont fait l'expertise, mais vous dites : « On ne veut pas que ça évolue », mais si. Si vous voulez faire autrement sans nous dire comment, c'est une façon de freiner les choses. C'est très facile de dire : « Je n'aurais pas fait comme ça » et de ne pas dire comment on aurait fait.

Je fais confiance aux spécialistes. Il y a des agents, des environnementalistes et des gens très qualifiés qui ont travaillé sur cette expertise environnementale. Je fais confiance aussi à Westfield sur l'aspect de savoir si c'est bon pour l'avenir. Évidemment, c'est une société lucrative et ils veulent que leur centre soit rentable. Il n'y a rien de choquant à ce que l'on veuille qu'un de nos équipements commerciaux soit rentable pour un opérateur privé. Je pense que si ce n'était pas le cas, Westfield ne serait jamais rentré dans cette logique. En tout cas, entre voir un centre stagner et voir quelque chose évoluer, on peut toujours être réticent à l'évolution des choses, mais on pense que ça va dans le bon sens. On sait que c'est corrélé à la ZAC puisque ça a été dit dans le cadre de la création de cette ZAC. On soutient totalement ce projet et on espère que cette fois-ci, les différents recours n'iront pas l'empêcher d'avancer.

Monsieur le Maire

En effet, il y a beaucoup de centres commerciaux, le Millennium entre autres, ou même à Noisy-le-Grand, qui ont déperî, qui déperissent, qui chutent. Nous avons la chance d'avoir un centre commercial qui vit bien et encore mieux depuis l'arrivée de la 11. C'est vrai qu'il faut donner aussi les moyens d'améliorer ce centre. Toutes ces zones de stationnement bétonnées, je pense que tout le monde l'a subi et je pense qu'il y a besoin vraiment d'une transformation de cela pour l'avenir.

Ivan ITZKOVITCH

Désolé, j'ai oublié un point sur les bureaux. Pareil, un opérateur qui construit des bureaux, il ne les construit pas pour qu'ils restent vides. Donc, si Westfield fait ce calcul-là, c'est qu'il considère que peut-être à un moment donné, c'est possible de faire du bureau et de le remplir. Je ne veux pas polémiquer, mais quand on regarde les bureaux qui sont vides en Seine-Saint-Denis, Monsieur le Maire a cité, ce n'est pas pour critiquer et polémiquer, Noisy-le-Grand. Pourquoi il y a des bureaux vides à Noisy-le-Grand ? Parce qu'il n'y a pas suffisamment de commerces pour que les gens, notamment le midi, puissent aller déjeuner, parce que le centre commercial qui est à côté déperit ; parce qu'on est très loin des zones de transport ; parce que les bureaux ne sont plus adaptés.

Quand on regarde aujourd'hui la tour de Rosny 2, elle n'est pas vide parce que Rosny n'est pas attractif, elle est vide parce qu'elle n'est plus adaptée. Elle est totalement obsolète.

Monsieur le Maire

Elle se remplit, Monsieur ITZKOVITCH, à 80 % maintenant.

Ivan ITZKOVITCH

Elle se remplit avec beaucoup de difficultés et Westfield, qui essaie aussi de travailler sur cette tour, aimerait bien qu'elle soit beaucoup plus moderne. Je veux bien qu'on critique le fait de faire du bureau. Je pense qu'au contraire, et c'est contradictoire avec votre volonté environnementale, car qu'est-ce qui pollue ?

C'est beaucoup les mouvements pendulaires des gens qui vont au travail (est-ouest). Tous les jours, on les voit, ceux qui prennent les transports le voient, et il y a aussi des mouvements pendulaires faits en voiture. Si, peut-être qu'on arrive à attirer dans l'Est parisien, dans l'est du Grand Paris, de l'activité économique et éviter que beaucoup de Rosnéens ou d'habitants de l'est de Paris aillent faire un mouvement pendulaire tous les matins vers l'ouest et reviennent le soir vers l'est pour rentrer chez eux, peut-être que d'un point de vue environnemental, c'est vertueux. Je ne vois pas en quoi les bureaux seraient gênants.

Les exemples de bureaux vides en Seine-Saint-Denis, on en connaît quelques-uns, notamment un qui est un exemple flagrant et qui m'a toujours un peu choqué, c'est celui de la Plaine Saint-Denis, où alors ça s'est amélioré, mais de grandes entreprises s'étaient installées à la Plaine Saint-Denis et elles sont vite parties, ce qui a fait que les bureaux étaient vides. Pourquoi ? Excusez-moi l'expression, je suis des choses qui sont très factuelles et les entreprises l'ont dit comme ça, c'est parce que leurs employés, le soir, ne pouvaient pas rentrer sans se faire agresser à la sortie de leur bureau et qu'on était obligé de prendre des vigiles pour les accompagner de la sortie de leur bureau au RER. Vous pouvez regarder dans la presse, ça a fait des choux gras pendant des années. Ça a vidé les bureaux de la Plaine Saint-Denis. Évidemment, ce sont des bureaux vides, mais ce n'est pas parce que des bureaux sont vides à un endroit pour une circonstance particulière qu'ils seront vides à Rosny. En tout cas, si Westfield veut en faire, c'est qu'on peut imaginer qu'ils ont fait une étude de marché et qu'ils ont considéré qu'ils vont naturellement être loués et être occupés.

Monsieur le Maire

Et le Préfet de la Région Ile-de-France a donné son accord pour ces bureaux, un accord de principe. Madame VAVASSORI et après, Monsieur CAREL.

Patricia VAVASSORI

Je voudrais ajouter qu'aujourd'hui, il n'est pas question de valider un permis de construire. Aujourd'hui, on doit donner un avis sur un projet qui va être intégré au dossier d'enquête publique et la concertation continue, elle n'est pas arrêtée. À l'issue de l'enquête publique, il y aura un rapport du commissaire-enquêteur. Aujourd'hui, la délibération vise juste à donner un avis. Ce projet est une dynamique en cours qui se construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels, locaux et transporteurs. Ce n'est pas du tout un projet isolé. Vous parliez de l'ensemble du projet, mais aujourd'hui, il n'y a pas d'autres projets qui sortent d'un tiroir, d'un placard, d'un carton. Aujourd'hui, il n'y a rien qui s'oppose à ce projet, il n'y a que celui-là qui est arrêté.

Pierre-Olivier CAREL

Chers collègues, mesdames et messieurs. Mon intervention va porter sur les emprises nécessaires pour le pôle gare routière du Bois-Perrier côté Ouest.

Ile-de-France Mobilité a émis un avis défavorable par courrier adressé au maire de Rosny-sous-Bois, en date des 31 mars et 11 avril derniers, soulevant deux questions relatives au non-respect du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Paris Grand Est sur l'OAP Grand Pré sur le parvis de la gare, et au gabarit résiduel de la rue Léon Blum présenté dans les deux demandes de permis de construire qui ne permettraient pas de déployer toutes les fonctionnalités d'intermodalité que le projet de pôle doit définir, c'est-à-dire desserte du pôle côté Ouest par des lignes de bus ; création d'une halte bus à proximité de la station de la ligne 11 ; aménagement en faveur des piétons et des cycles pour rendre le pôle accessible à tous.

Il est regrettable qu'aucune réponse de la Ville au courrier d'Ile-de-France Mobilité ne soit intervenue depuis pour éclairer notre Assemblée. En l'état, quelle urgence y a-t-il à donner un avis ce soir, même consultatif, alors que le dialogue entre Westfield et Ile-de-France Mobilité est programmé lundi prochain afin d'aborder, j'imagine, les deux points évoqués dans le courrier de l'autorité organisatrice ? Mettons les choses dans le bon ordre. Ce projet de pôle multimodal, qui accueillera plus de dix lignes de bus à terme, a déjà pris plusieurs années de retard,

il peut bien attendre sans préjudice jusqu'au Conseil municipal de septembre. Ce sera l'occasion de montrer que le dialogue a été pleinement mené à son terme et on sortira avec une insertion gagnant-gagnant entre le pôle restaurants-bureaux et le pôle multimodal tant attendu par les Rosnéens et au-delà.

Monsieur le Maire

Pour mémoire, et Madame VAVASSORI va le confirmer, il y a eu une réunion il y a huit ou dix jours, nous étions présents, qui réunissait tous les intervenants, dont IDFM, en présence de Westfield. Tous les contacts ont été pris et les meilleures assurances ont été prises à ce moment-là.

Patricia VAVASSORI

Effectivement, à ce CoPil, tous les acteurs étaient réunis autour de la table et la Ville a affirmé son engagement à bien veiller à ce que le rabattement vers la gare soit renforcé par des accès de bus, liaisons douces, cyclables et cheminements piétons, donc il est hors de question de laisser un projet qui empêcherait des lignes de bus de passer sur la rue Léon Blum. On l'a affirmé, nous avons été écoutés, IDFM était là. IDFM a émis ses observations, nous les avons soutenues, Westfield les a entendues et n'a pas confirmé que le projet ne laisserait pas passer de bus sur Léon Blum.

Au contraire, ils ont affirmé que le dialogue était ouvert et d'ailleurs, nous savons que depuis l'avis défavorable d'IDFM, Unibail et IDFM échangent assez régulièrement pour faire évoluer le projet. Nous sommes confiants, il n'y a rien de bloqué et en tout cas, j'espère que vous avez confiance en nous pour savoir que nous allons soutenir ces demandes.

Fatiha KELOUA

Je ne suis pas très étonnée des débats que l'on a là, tout de suite. J'aimerais juste éclairer ceux qui nous écoutent et qui sont dans la salle, puisque de toute façon, j'ai bien compris que nous ne sommes pas diffusés sur Rosny-sous-Bois et je le déplore.

Pour la bonne information de tous, clairement, le projet est un projet de densification et de massification urbaine. C'est dit dans le projet. On parle d'un projet à urbanisme très fort, très dense. C'est clairement dit dans le projet. C'est un choix, c'est le choix de Monsieur ITZKOVITCH puisque déjà, précédemment, avant 2020, il y avait le choix du village vertical et il y avait le choix même d'accorder...

Ivan ITZKOVITCH

Totalement assumé, d'ailleurs.

Fatiha KELOUA

Qui n'existe pas aujourd'hui et heureusement. Il y avait aussi le choix du premier permis de construire pour Westfield qui, déjà, densifiait énormément puisqu'il y avait des immeubles d'habitation. J'aimerais quand même que vous nous éclairiez et que vous soyez honnête.

Cette phase, c'est la première phase. Pouvez-vous nous soumettre la phase 2 du permis de construire Westfield ? Je le connais personnellement. C'est bizarre, je demande et je l'ai. Pas ce soir, mais au mois de septembre, donnez-nous la deuxième phase pour nous éclairer sur notre jugement et notre position de vote, parce que je ne voterai pas pour une phase 1 qui amène une phase 2 et dans la phase 2, il y a du logement, de la densification.

Dernier argument, la désartificialisation des sols, ça existe, c'est-à-dire retirer le béton pour retrouver du végétal, ça existe, on peut le faire et on a le droit de le faire. On ne le fait pas, mais peut-être que la négociation entre la mairie et Westfield, entre la commune et Westfield, c'était aussi de proposer des espaces de désartificialisation.

Monsieur le Maire

C'est ce qui est fait.

Fatiha KELOUA

Pas vraiment. On a des bandes vertes et on a de la verdure sur les toitures. S'il vous plaît, ce n'est pas ce qu'on attend, nous, d'une désartificialisation, ce sont des vrais espaces de pleine terre. Je pense qu'il y avait une négociation à mener.

Monsieur le Maire

C'est prévu.

Fatiha KELOUA

Je pense que là, en l'état, ce n'est pas du tout satisfaisant et le pire, c'est qu'il y a une phase 2 avec des logements. Donc, pour nous, parce qu'on est quand même élus municipaux, on aimerait avoir la phase 2 dès que possible, parce que vous l'avez et je l'ai. Sinon, je peux la diffuser aussi, par honnêteté, puisqu'il y aura dans quelques années une deuxième phase pour l'extension de Westfield.

Patricia VAVASSORI

Madame la Députée, si vous avez une phase 2, je veux bien la voir au mois de septembre parce qu'il n'y a pas de phase 2 aujourd'hui.

Fatiha KELOUA

J'ai un projet de phase 2.

Patricia VAVASSORI

Ce n'est pas une phase 2, c'est une étude.

Fatiha KELOUA

On m'a dit clairement qu'il y avait un ensemble. Là, c'était une première phase. Ce que vous nous présentez aujourd'hui, c'est la première phase. Cela soumet un permis de construire que vous allez accorder, puisque vous accordez les permis de construire, mais il y a une phase 2 et la phase 2, il y a du logement. Je pense qu'il faut éclairer les Rosnéens là-dessus. Même si cela n'est peut-être pas en 2027-2028, il y a une phase 2.

Patricia VAVASSORI

Bien sûr qu'il y aura une phase 2, mais aujourd'hui, elle n'est pas connue. Vous avez une phase 2, mais nous n'avons pas de phase 2 à produire, donc si vous en avez une, au mois de septembre, je veux bien la voir.

Ivan ITZKOVITCH

Je pense que Madame la Députée confond ce qui nous a été présenté dans la première réunion publique, ce sont des études. Ce n'est pas une phase 2, c'est un phasage et ce sont des études montrant l'impact du bureau, du logement, etc., qui nous ont été présentés en séance publique à Rosny 2, au cinéma. Ils nous ont été présentés, mais ce n'est pas une phase 2 du permis, ce sont des études qui ont été faites par Westfield.

Je voulais juste répondre à Madame la Députée sur le fait de désartificialiser. Vous avez raison, c'est possible, ça se fait, mais ça se fait quand c'est possible. Là, on la met où la pleine terre ? A la place des parkings ? Dites-nous où on la met. A la place des restaurants ? On la met où, la pleine terre ?

Fatiha KELOUA

Là, il y a un immeuble de huit étages pour faire des bureaux. Je pense qu'ils veulent faire l'extension du centre commercial, on fait du centre commercial, donc des restaurants, pourquoi pas ? Mais l'immeuble de huit étages avec des bureaux, c'est non. On peut faire un square, un parc, un jardinet pour les enfants du centre commercial.

Monsieur le Maire

C'est prévu, les espaces verts sont prévus.

Ivan ITZKOVITCH

Et je voulais répondre aussi parce que, même si je l'assume totalement, j'en ai un peu marre qu'on me colle le village vertical sur le dos. Pourquoi ? Parce que ce choix qu'on avait fait à l'époque que j'assume totalement, il a été caricaturé. A des fins politiques, je le comprends, mais je vous invite un jour, si ça vous intéresse, à venir consulter le cahier des charges du village vertical.

C'était et je peux vous le prouver, j'ai eu à l'époque une discussion très intéressante avec Monsieur BÉAL sur ce sujet, des immeubles les plus vertueux qu'on ait pu construire dans les dix dernières années en France. Aujourd'hui, on a construit un immeuble en bois en Suède ou au Danemark qui était un tout petit peu plus ambitieux que le village vertical. Il a été inauguré l'année dernière.

Madame la Députée, vous ne me croyez pas, mais je vais vous donner les éléments. C'était un immeuble passif en termes de consommation carbone. C'était la plus haute tour en bois d'Europe ; c'était des services publics (crèches, maisons de santé, murs d'escalade), bref, un exemple du multi-usage, c'est-à-dire des bureaux avec du logement, parce qu'aujourd'hui, ils n'existent pas. Je sais qu'on nous caricature les choses, le bétonnage, l'immeuble de grande hauteur, etc.

On peut caricaturer, c'est le jeu politique, mais la réalité, elle est loin d'être celle-là. Vous donnez des leçons de protection de l'environnement à longueur de journée, et en matière de protection de l'environnement, c'était un immeuble exemplaire. Donc, je veux bien qu'on caricature, qu'on ne soit pas d'accord, qu'on trouve que c'est moche, les goûts et les couleurs, ça ne se discute pas, qu'on trouve que c'est trop haut, qu'on trouve que ça n'a pas sa place, OK, mais qu'on ne dise pas ce qui n'est pas vrai, c'est-à-dire que c'était un monstre en termes de bétonisation, c'est absolument faux.

Monsieur le Maire

En tout cas, Westfield a tiré les conséquences du précédent permis qui a été retoqué et propose justement une diminution de surface, mais aussi une végétalisation qui n'existait pas à l'époque.

Magalie THIBAUT

Vous dites qu'il n'y a pas de phase 2, mais la phase 2, on la connaît. C'est Westfield dans la ZAC Grand Pré. 1 500 logements, c'est ce qui nous a été présenté. Qu'est-ce que vous avez défendu comme place pour l'équipement public ? On nous présente un projet d'école et après ? Ne nous dites pas qu'il n'y a pas de phase 2. Honnêtement, ce n'est pas sérieux et ce n'est pas transparent.

Je vais répondre à Monsieur ITZKOVITCH. Vous dites : « Nous, on est cohérent », mais vous n'êtes pas tout le temps cohérent et je vais vous donner un exemple : À la veille du deuxième tour des élections municipales, tract de Claude CAPILLON, vous étiez sur la liste d'adjoints au maire. Qu'est-ce que vous dites à cet instant-là ? Je le dis parce que les Rosnéens, c'est important qu'ils sachent. Les gens, ce qu'ils disent à la veille d'une élection municipale, d'un deuxième tour, quand ils pensent que ça peut faire gagner, et puis ce qu'ils disent après. Monsieur Claude CAPILLON et son équipe disait : *« Moratoire immédiat sur tous les nouveaux projets de construction. Avec cette crise, tout le monde comprend, à l'échelle de sa vie quotidienne ou dans l'organisation du travail, que la Ville et sa densification devront être pensées différemment. À Rosny, j'ai donné l'instruction à mes services de suspendre tous les nouveaux projets de construction et j'ai décidé de l'abandon du projet du village vertical »*. Et là, vous nous dites : « Si, il aurait fallu le faire ». Je vais continuer : *« Je m'opposerai à l'État s'il persiste à vouloir densifier toujours plus de logements autour des nouvelles gares du métro et du RER »*.

Alors, par pitié, vous nous dites souvent : « Balayez devant votre porte », mais moi, je vous demande de balayer devant la vôtre. Vous faites aussi des promesses électorales et on sait très bien que la question de la densification, on pense que c'est toujours une mesure électorale, que certains s'amuse à dire aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre sans expliquer clairement les choses. Je veux bien qu'on ait des visions différentes, mais je redonne aussi les éléments de contexte. Sauf si vous me racontez que vous n'étiez pas en accord, mais vous étiez sur la liste de Claude CAPILLON et à ce moment-là, vous ne vous êtes pas opposé à cette décision-là.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne pensais pas qu'on allait rentrer dans un débat politique, mais puisque vous y rentrez, je vais y rentrer. La densification des gares et des pôles gare, c'est à loi Duflot Mme THIBAUT, qui est plus proche en politique de vous que de moi ! Je pense que vous êtes mal placée pour parler. Je n'assume pas Madame Duflot et je ne suis pas le seul ici, à mon avis. Bref, quand on voit la catastrophe que cela a été, cette loi, notamment pour les communes.

Ensuite, pour répondre à votre premier point, l'abandon du village vertical. Bien évidemment, à partir du moment où il y a un projet qui lève de boucliers parce qu'il est caricaturé, qui crée des réactions épidermiques... J'ai vu des gens qui avaient des réactions irrationnelles devant cela, parce qu'ils n'étaient pas d'accord. Ils ne trouvaient pas ça beau. Cela n'empêche pas, Madame THIBAUT, que l'abandon de ce projet dû à la caricature dont il a fait l'objet, je l'assume totalement du fait que c'était un projet qui n'avait pas à être caricaturé, notamment d'un point de vue environnemental. Il a été abandonné pour des considérations politiques, parce qu'il y a des gens, notamment vous, notamment l'équipe qui est aujourd'hui aux affaires, qui ont caricaturé les choses en racontant des mensonges, notamment Monsieur CAREL qui racontait des mensonges plus gros que lui à chaque fois, c'était inadmissible. C'est une évidence que face aux mensonges et à la calomnie, on préfère être raisonnable et dire : « Écoutez, puisqu'on est caricaturé, puisque cela soulève les foules, on va l'arrêter ». Je vous dis que ce projet ne méritait pas d'être arrêté, il ne méritait pas d'être abandonné. Quand vous voulez, je vous apporte et je vous ferai une copie à chacun des membres de votre Groupe, le cahier des charges environnementales de ce projet. On verra si vous trouvez un immeuble comme ça, aussi vertueux, dans toute la France.

Monsieur le Maire

Écoutez, revenons à nos moutons, à ce projet que je ne reporterai pas au mois de septembre, donc je vous le propose ce soir et je passe maintenant au vote.

25 voix pour,

15 votes contre (CAREL Pierre-Olivier, LE FLOCH Fabrice, RICCARDI Victorio, CAVANNA Fabrice, DO ESPIRITO SANTO Felipe, CARBONELL Marie-Pierre, TISSOT Odile, ASSILATAM Edouard, AUDE Marie-Laure, PAUTRE Philippe, DELALANDE Franck, KELOUA Fatiha, ZERROUR Salima, BONNER Bertine, THIBAUT Magalie)

et 2 abstentions (REGNAULD Nathalie, ROUSSEL Martine)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

25

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

15

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTIONS

2

MMES REGNAULD et ROUSSEL

16. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS (SGP) RELATIF À L'INDEMNISATION DE LA PRIVATION TEMPORAIRE D'USAGE DES SALLES DE CLASSE DE L'ÉCOLE FÉLIX ÉBOUÉ LIÉE AUX BRUITS, AUX VIBRATOINS ET À LA POUSSIÈRE ENGENDRÉE PAR LES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS SUR LE CHANTIER DE LA FUTURE GARE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Sabah BAKIR

Bonsoir à tous. Par délibération n CM240530-11 du Conseil municipal de 30 mai 2024, la Ville de Rosny-sous-Bois a approuvé le protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets (SGP), relatif à l'indemnisation de la privation temporaire d'usage des salles de classe, liée aux bruits, aux vibrations et à la poussière, engendrés par les travaux de Grand Paris Express, la société qui exécute les chantiers de la future gare de Rosny-sous-Bois.

Depuis, ce document a été transmis aux administrations d'État de tutelle qui est le Préfet de région et en l'occurrence, ici, le préfet de la région Ile-de-France, et de la SGP, pour instruction. L'instruction de ce document, par les services de l'État, a validé son contenu dans sa quasi-globalité, mais demande la suppression de l'article 5 du protocole, relatif à la clause de revoyure.

Compte tenu du délai de réponse des administrations de tutelle, l'échéancier de paiement initialement prévu dans le protocole est en partie caduc et a été revu comme suit. La Ville de Rosny-sous-Bois présente à la Société des Grands Projets, les demandes de paiement correspondant à la réparation prévue à l'article 3 ci-dessus, selon l'échéancier suivant :

- Premier montant : 630 000 € HT ;
- Deuxième montant, prévu le 1^{er} septembre 2025 : 1 070 000 € HT ;
- Solde du montant du présent protocole prévu le 30 novembre 2025 : 436 000 € HT, pour un total de 2 136 938 €.

La commission Cadre de vie a été consultée lors de sa séance du 18 juin 2025. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce protocole dans sa version modifiée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Magalie THIBAUT

Juste une question parce qu'on a rencontré les parents d'élèves de l'école, à qui on aurait dit que les travaux avaient pris un retard assez important. Est-ce que vous pouvez juste nous dire ce qu'il en est ?

Sabah BAKIR

Pour les travaux, on est à ce jour dans les délais. Les marchés sont allotés de douze lots. Ils ont été publiés hier sur le portail Maximilien. On a eu déjà 16 retraits par les entreprises. La date finale de dépôt de projet est pour le 18 août. On a un mois pour notifier les marchés. Il y aura un flyer d'information qui va être distribué demain dans les cahiers de correspondance de chaque élève.

Pour l'instant, on est dans les délais, à condition que d'ici septembre, octobre, tous les marchés, les 12 lots, soient notifiés. Il faut qu'on trouve les entreprises et qu'elles répondent. Pour l'instant, on est vigilant, on est dans les délais et on avance tout doucement.

Stéphanie AWAD

J'avais une question sur les délais, mais ce ne sont pas les mêmes délais. Ce ne sont pas ceux de la rénovation de l'école, mais des travaux de la SGP, parce que le retour à l'école dépend à la fois de la rénovation, mais aussi de l'avancée des travaux côté SGP. Est-il prévu une indemnisation supplémentaire si finalement les travaux venaient à se poursuivre plus longtemps et que le retour à l'école soit retardé de ce fait ? Comment est-ce que cela va s'organiser si jamais c'était le cas ? Est-ce que c'est un scénario qui est déjà anticipé avec la manière dont cela va se faire ?

Aujourd'hui, les élèves de l'école Félix Éboué sont répartis en partie sur les Marnaudes qui retardent le phasage du plan Écoles et sur la partie Marnaudes, puisqu'il y a une partie des locaux qui est occupée et qui empêche de poursuivre cette partie-là du plan Écoles. D'un autre côté, une partie des élèves est sur l'école Dolto qui commence à être un peu trop surchargée aujourd'hui et qui aurait bien besoin, maintenant que Coteau Beauclair est bien livré, que le retour des élèves du secteur Éboué se fasse vers leur école d'origine.

Donc, au regard de ces enjeux-là qui sont assez serrés dans les timings, qu'est-ce qui est prévu en plan B, en indemnisation et en organisation, si jamais les travaux de la SGP venaient à s'étendre plus longtemps que prévu, ce qui arrive souvent ?

Sabah BAKIR

Pour répondre à la première partie des questions sur le coût du chantier, l'objet de ce protocole est d'enlever l'article 5 de revoyure. Dans le premier protocole que l'on a voté le 24 mai 2024, il y avait l'article de revoyure en cas de surcoût. Nous reviendrons vers la SGP pour augmenter l'indemnisation. Le préfet a dit : « Non, on ne paye que cette somme-là. » Il nous a obligés d'enlever l'article 5 de revoyure. Donc, il n'y aura pas d'augmentation en cas de surcoût d'indemnisation.

Pour l'instant, nous sommes dans le délai de rouvrir l'école Félix Éboué à la rentrée de septembre 2026. Après, nous avancerons et nous aviserons s'il y a un retard, s'il y a des aléas de chantier.

Monsieur le Maire

Il faut aussi préciser que le retour à l'école n'est pas lié aux travaux de la SGP, mais uniquement aux travaux d'amélioration acoustique. Toutefois, nous organisons une réunion mensuelle avec la SGP pour assurer le bon suivi de l'ensemble de ses travaux.

Sabah BAKIR

Le travail va se faire uniquement sur l'enveloppe. Nous allons changer les menuiseries. Nous allons faire l'isolation thermique et l'isolation acoustique par changement des menuiseries, et l'isolation thermique par l'extérieur pour empêcher le bruit pendant les chantiers de la gare qui dure dix ans.

Stéphanie AWAD

Cela veut aussi dire que par temps de chaleur, on ne pourra pas forcément ouvrir les fenêtres.

Sabah BAKIR

Tout à fait. On ne peut pas ouvrir les fenêtres, mais si on se protège du froid, on se protège naturellement du chaud également.

41 voix pour et 1 abstention (AWAD Stéphanie)

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTION

1

Mme AWAD

17. ÉVOLUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LA COMMUNE (PART COMMUNALE) À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Pierre MANGON

La taxe d'aménagement est une taxe en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012 au profit des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. Elle est due, lorsqu'on obtient une autorisation d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, pour un projet créant de la surface taxable. Cette taxe permet de financer des équipements publics (voirie, espaces publics, bâtiments scolaires, sportifs, etc.), nécessaires aux futures constructions et aménagements. Celle-ci est calculée en fonction de la surface de plancher autorisée par le permis de construire, de la valeur forfaitaire du mètre carré, révisée tous les ans par arrêté du ministère des Logements. En 2025, 1 054 € par mètre carré et des taux communaux, départementaux et régionaux.

Les communes peuvent choisir de fixer un taux d'aménagement allant de 1 à 5 %, en fonction de l'aménagement des zones. Ce taux peut, en outre, être porté à 20 % pour les secteurs ayant des équipements publics substantiels à réaliser.

À Rosny-sous-Bois, les taux de la part communale de la taxe d'aménagement ont été fixés par une délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2016 et sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Ils n'ont pas connu d'évolution depuis cette date. Les taux, calés sur le Plan Local d'Urbanisme, vous ont été donnés avec la délibération. Le PLUi de Grand Paris Grand Est a été approuvé par le Conseil du territoire du 17 décembre 2024. Il apporte des évolutions en matière de découpage des zones du territoire Rosnéen. Par conséquent, il convient d'adapter le périmètre des différents secteurs de la taxe d'aménagement aux limites des nouvelles zones définies par le PLUi.

Il est proposé les évolutions suivantes :

- Maintien d'un taux de 5 % pour les zones pavillonnaires, désormais dénommées zones UC ;

- Maintien d'un taux majoré de 10 % pour les zones d'activité économique ;
- Maintien d'un taux majoré de 15 % pour les zones de développement urbain, à savoir les zones de centralité urbaine UA, les zones intermédiaires UB et les zones de grands collectifs, désormais zones UG ;
- L'instauration d'un taux majoré de 15 % pour la zone UPRSB 2 correspondant aux emprises de l'ex-A103 sur lesquelles l'État souhaite développer un projet urbain ;
- Maintien d'un taux majoré de 20 % dans le secteur du Quatrième Zouaves, classé en zone UB ;
- Instauration d'un taux majoré de 20 % dans le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation de Grand Pré Ouest.

En conclusion de cet exposé, j'invite le Conseil municipal à approuver le nouveau plan délimitant le périmètre des différents secteurs de la zone de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Il y a juste la zone Rosny 2 qui passe à 20 %.

Ivan ITZKOVITCH

Une remarque, sur le ton de la question, mais j'entends que la modification qui est faite, elle porte uniquement sur le fait d'augmenter sur l'OAP Grand Pré. Est-ce que cela répond à une logique économique que vous avez décidée en disant que comme finalement, il va y avoir des équipements publics, de la voirie, de l'assainissement, etc., il nous faut des recettes supplémentaires ? Dans ce cas-là, je ne comprends pas bien comment cela s'articule avec la création de la ZAC, parce que quand on est en ZAC, on réagit autrement. On réagit en participation à la ZAC, donc je ne comprends pas comment cela peut être lié à la ZAC, la logique économique qui vous a conduits à faire cela.

La deuxième chose, c'est plus sur le ton de l'alerte, j'entends qu'il faut trouver des recettes fiscales, notamment quand on aménage des secteurs, parce que ce sont des équipements publics, des écoles supplémentaires, etc. Sur ce secteur-là, les écoles sont déjà bien avancées. La taxe d'aménagement est un outil de recettes d'investissement, ce n'est pas une recette de fonctionnement, donc quoiqu'il arrive, elle ne pourra financer que des investissements. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des gros investissements à prévoir une fois que la ZAC sera finie, en dehors des financements de la ZAC elle-même.

Une taxe d'aménagement dans le bilan d'un aménageur, qui n'est pas encore décidé, mais qui pourrait être un aménageur public ou parapublic, voire un aménageur privé ou des promoteurs, parce qu'elle est répercutée, après, cette taxe, dans le bilan des opérations de construction, y compris pour la Ville, d'ailleurs. Je ne vois pas la logique compte tenu de la fragilité économique aujourd'hui du modèle de cette ZAC, parce que le foncier coûte cher, parce que la convention avec l'EPFIF coûte cher aussi et c'était comme ça, il fallait pouvoir porter et acquérir les terrains.

À quel moment vous vous êtes posé la question de dire : « Ce sont des recettes fiscales à court terme, mais est-ce que ce n'est pas une balle qu'on se tire dans le pied à moyen terme, quand il va falloir commencer à construire et que les opérateurs, quels qu'ils soient, vont dire que la (*un mot inaudible*) foncière est trop chère parce que cette taxe de 20 % a été trop élevée » ? Ce n'est pas de la polémique, je veux comprendre comment vous avez réfléchi à ça ou alors, est-ce que c'est vraiment dans une logique de dire : « De toute façon, il faut faire rentrer des recettes pour financer de l'investissement » ?

Monsieur le Maire

Ce sont les deux à la fois, ce sont des recettes et dire aux promoteurs : « Attention ».

Ivan ITZKOVITCH

Oui, mais étant entendu qu'aujourd'hui, on aura, je pense, une ZAC qui sera économiquement extrêmement fragile sur son équilibre parce que le foncier va coûter cher et votre objectif, si j'ai bien compris, c'est de ne pas de trop densifier, mais à un moment donné, la logique économique prévaut, qu'on le veuille ou non. Est-ce que vous ne pensez pas que ces 20 % peuvent, à un moment donné, revenir à la Ville en boomerang au moment de la phase de plus d'exécution de la ZAC ?

Monsieur le Maire

Pour nous, c'est un seuil qu'on a mis parce que ça nous semble une évidence. Après, c'est sûr que sur le temps, il y aura une révision à faire, mais c'est vrai qu'on veut avoir une ressource économique et en même temps, dire aux promoteurs : « Attention, vous ne pouvez pas tout faire ».

On passe au vote.

41 voix pour et 1 abstention (NOBRE Antonio)

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTION

1

M. NOBRE

18. CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE ESTIENNE D'ORVES

Patricia VAVASSORI

L'établissement public territorial Grand Paris Grand Est réalise des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Estienne d'Orves à Rosny-sous-Bois, au titre de sa compétence en matière d'assainissement.

La Ville de Rosny-sous-Bois souhaite, quant à elle, réaliser des travaux de réfection de la voirie située rue Estienne d'Orves au titre de sa compétence en matière de voirie. Afin d'éviter la réalisation de travaux successifs sur cette voie, pour mutualiser les interventions et optimiser les coûts, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite confier à l'établissement public territorial la maîtrise d'ouvrage des travaux de la réfection de la chaussée.

L'établissement public territorial sera maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

La Ville prendra en charge financièrement le différentiel entre le coût des travaux de réhabilitation de l'ensemble de la chaussée et le coût des travaux de remise en état de la chaussée au droit des tranchées d'assainissement, ainsi que la part correspondante de la maîtrise d'œuvre, des études préalables, de la mission de coordination SPS, ainsi que des tests de réception.

Une étude préalable sollicitée par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est a montré la faisabilité d'un tel projet et définit, sur la base de l'application de ratio, le coût de la participation de la Ville aux travaux. Le coût total des travaux et des études s'élève à 867 795,52 € TTC, avec un reste à charge pour la Ville de Rosny-sous-Bois de 123 447,24 € TTC. Il est à noter que la mutualisation de ces deux opérations permet d'économiser environ 100 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage avec GPGE et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Marie-Laure AUDO

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le public. Nous avons bien pris en compte la démarche, le coût et la remise en état proposée par la Ville de Rosny-sous-Bois pour la rue Estienne d'Orves, suite aux travaux d'assainissement qui sont actuellement en cours, mais concernant cette rue, il est aussi prévu par vos services municipaux une modification du sens de circulation. Circulation dense par la fréquentation des voitures chaque jour, difficile d'accès pour les vélos à se frayer un chemin sécurisé et parfois, impraticable pour les piétons sur les trottoirs, car ils sont empruntés par les voitures lorsque la circulation à double sens est impossible. Tout ceci est dû à une chaussée étroite et un stationnement de voitures tout le long de la rue.

Ces discussions sur la modification du sens de circulation ont été récurrentes lors des Conseils de quartier (centre-ville) ces deux dernières années. Discussion remise à l'ordre du jour lors de la dernière séance publique le 2 décembre 2024. Devant la présence de certains habitants de la rue Estienne d'Orves, vous avez exprimé le souhait de prévoir une rencontre avec les riverains, afin d'échanger et de décider la meilleure possibilité et facilité d'utilisation pour les riverains et les emprunteurs de la rue. Malheureusement, cette rencontre n'est toujours pas d'actualité.

Je pense qu'il est important de concerter les habitants sur ce projet, car la rue est longue et traversée par de nombreuses rues fréquentées. Informer les habitants est une priorité et c'est une demande de leur part d'y être intégrés. Ils souhaitent être partie prenante et partager leur point de vue sur le sens de circulation le plus logique et le plus approprié pour tous. En conséquence, ce sont mes deux questions, avez-vous une date de rencontre prévue sur le projet avec les habitants de la rue Estienne d'Orves ? Les travaux de réfection de la Ville seront-ils entrepris après l'arrêté du sens de circulation de la rue ? Je crois que ceci éviterait bien des désagréments, des doutes et des dépenses publiques fâcheuses. Je vous remercie.

Patricia VAVASSORI

Merci, Madame AUDO, pour vos questions. Je pense que vous n'avez pas tous les éléments à votre connaissance, parce que des plans ont été établis très récemment et nous avons vu avec les habitants de la rue Estienne d'Orves, lors du Conseil de quartier, pour déterminer une date très prochainement. Les travaux d'assainissement ont pris du retard, puisque comme ce n'est pas une maîtrise ville, mais une maîtrise Grand Paris Grand Est, on subit, donc on a pris du retard, mais sachez qu'avant les travaux entrepris pour la réfection de la voirie, les habitants seront concertés.

D'abord, les travaux d'assainissement ; une concertation pour le sens de circulation ; et nous entreprendrons les travaux de réfection de chaussée, de requalification de voirie.

Marie-Laure AUDIO

Merci, mais vous avez quand même une date approximative ?

Patricia VAVASSORI

A la rentrée, en septembre. Les plans ont déjà été faits, ils ont été plus ou moins présentés. Il y a quelques divergences encore, puisque les résidents, eux-mêmes, de la rue Estienne d'Orves ne sont pas d'accord entre eux. Il faut creuser et proposer des plans complémentaires pour pouvoir répondre aux demandes de chacun, mais c'est bien avancé.

Monsieur le Maire

Merci pour cette réponse. Nous votons pour ce point, pour ces travaux de réfection.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

19. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DITE RODP PAR LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Patricia VAVASSORI

La Ville, en tant que gestionnaire de sa voirie, peut percevoir des redevances d'occupation du domaine public de la part des exploitants des réseaux. Le SEDIF est l'un de nos exploitants. Conformément aux articles L.2122-21, L.2241-2333-86 et R.2333-121, et suivants, du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire peut être tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau et ses accessoires jusqu'au 31 décembre 2036.

La redevance d'occupation du domaine public Eau potable, un contrat de concession de service public a été signé entre le SEDIF et la société Veolia Eau, Compagnie générale des eaux, puis notifié le 19 mars 2024. Il confie à la société Franciliane l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036 inclus.

Pour percevoir cette redevance annuelle calculée sur la longueur de canalisation d'eau potable située sous le domaine public routier communal, il est toutefois nécessaire qu'une délibération en fixe le montant dans les limites prévues du CGCT.

Il est proposé, pour la Ville de Rosny-sous-Bois, d'appliquer au mètre linéaire de canalisation sous domaine routier communal, hors branchement, un montant au kilomètre de réseau, à savoir 30 € par kilomètre. Le montant sera révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, suite à une mise à jour du linéaire de réseau et selon la variation de l'index ingénierie connue au 1^{er} janvier.

Le calcul de la redevance ROPDP sera ainsi effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal. Sont joints en annexe les éléments de calcul permettant de déterminer un montant total dû de 1 507,07 € pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Des questions ? On passe au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

20. AVENANT N°1 AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024

Virginie LEFELLE

En mai 2022, le Conseil municipal a réaffirmé l'ambition éducative de la Ville en approuvant le projet éducatif territorial (PEDT) pour la période 2021-2024. Son objectif est de garantir à tous les enfants un égal accès à des activités culturelles et sportives pendant leur temps libre. Cet avenant nous a été accordé en novembre 2024, mais les services de l'État ne nous ont transmis cet avenant que fin avril 2025. Pourquoi cet avenant ?

Car nous avons préféré attendre l'arrivée de la nouvelle cheffe de service pour qu'elle puisse se saisir de ce dossier. La convention permettant la mise en place du nouveau PEDT 2025-2028 est en cours d'élaboration à la préfecture. Le PEDT ayant été validé par le groupe d'appui départemental qui regroupe la DSDEN, la préfecture et la CAF, nous permet de vous le distribuer ce jour. Les équipes de Direction des accueils de loisirs se sont déjà saisies du nouveau PEDT pour écrire leurs futurs projets pédagogiques qui seront diffusés dès la rentrée.

La convention du nouveau PEDT passera au Conseil municipal de septembre. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant de renouvellement de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Oui, Monsieur FAUCONNET, merci. Madame LEFELLE, juste pour rappeler ce que c'est que le PEDT, c'est un projet éducatif de territoire, donc c'est le projet éducatif de Rosny-sous-Bois. Il formalise une démarche qui permet aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité et cohérent avant, pendant et après l'école.

Donc en fait, il est en complément de la classe. La mairie, la Ville, a cette mission, dans ses prérogatives, de s'occuper des enfants dans le périscolaire et sur la pause méridienne. Ce projet, normalement, doit relever de la Ville et le but est de garantir la continuité éducative entre l'école et les activités en dehors de l'école. Une fois qu'on a expliqué ce que c'est que le PEDT, je me perds dans vos propositions et vous allez m'expliquer cela.

Je me rappelle qu'on a voté, le 21 mai 2022, une prorogation d'un an du PEDT qui, normalement, commençait déjà en 2021. Le PEDT, c'est pour trois ans. C'était un projet 2021-2024. Le 21 mai 2022, on nous dit qu'il faut prolonger le précédent projet, donc il n'y a pas de projet. C'est bien ça ? Il n'y a pas de nouveau projet, donc on le prolonge d'un an. Rentrée 2024, septembre 2024, toujours pas de nouveau PEDT, alors que le précédent est périmé puisque normalement, septembre 2024, on devait avoir un nouveau PEDT. On n'en a pas. Alors, on nous demande encore de proroger d'un an en 2024 pour jusqu'à la rentrée 2025. Et là, ce que je ne comprends pas, c'est que ce que vous nous demandez aujourd'hui, c'est encore une prolongation d'une année supplémentaire parce que vous n'avez pas réussi à nous fournir le PEDT en temps et en heure.

Moi, je vois une impréparation chronique depuis 2020, je vous le dis honnêtement, sur ce sujet. Vous nous dites dans votre délibération qu'il y a un avis favorable de la CAF, de la DSDEN, que vous avez réuni la commission Cohésion sociale, très bien, elle a été consultée le 23 juin 2025. Pourtant, vous nous demandez encore une prolongation d'une année et c'est là où je ne comprends pas. On vous a fait la demande de recevoir le projet avant le Conseil municipal. Elle a été refusée, cette demande. Vous nous le mettez sur table, c'est bien gentil, mais on n'a pas le temps de le lire, on n'a pas le temps de le consulter. Donc, vous repoussez à septembre. En réalité, une prolongation d'une année, vous pouvez encore attendre jusqu'à juin de l'année prochaine puisque ce qu'on va voter aujourd'hui, c'est une prolongation jusqu'à juin de l'année prochaine.

Enfin, vous avez promis aux parents d'élèves, à une réunion de parents d'élèves, le 10 juin 2025, et vous allez peut-être me contredire, vous vous êtes engagée clairement auprès de ces parents à présenter et à faire voter en Conseil municipal du mois de juin, donc nous y sommes aujourd'hui, le nouveau PEDT. Nous y sommes. Sur table, nous avons un PEDT que nous n'avons pas le temps de lire et vous nous demandez une prolongation d'un an, mais je pense que c'est confus, que ce n'est pas un projet éducatif pour nos enfants. En tout cas, ce n'est pas un projet sérieux. Il peut être très bien, je ne dis pas le contraire, mais je ne sais pas.

Depuis 2020, vous n'arrêtez pas de proroger des PEDT que vous n'avez quasiment pas écrits vous-mêmes, puisque déjà c'était celui de l'ancienne équipe municipale, semble-t-il. Est-ce que là, aujourd'hui, ce que je vote, c'est encore prolonger d'une année le PEDT 2021-2024 ? Nous serons en septembre 2025, je vous rappelle.

Virginie LEFELLE

Aujourd'hui, ce qu'on vote, c'est l'avenant puisque normalement, on aurait dû voter le PEDT, mais comme on n'a pas eu la convention par la Préfecture qui nous permet de voter le PEDT aujourd'hui, c'est pour ça qu'il est reporté au mois de septembre et le PEDT, il est bien écrit, il est qualitatif. Quand vous l'aurez lu, vous pourrez le constater. Malheureusement, on aurait aimé voter le PEDT aujourd'hui, mais n'ayant pas la convention de la Préfecture, on ne peut pas le voter aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Donc, la prolongation, c'est jusqu'à la fin du mois.

Fatiha KELOUA

Non, ce n'est pas ce qui est écrit dans la délibération, Monsieur le Maire. Dans la délibération, c'est une année.

Monsieur le Maire

Je comprends mal, alors.

Fatiha KELOUA

Non, vous lisez mal seulement.

Monsieur le Maire

A cette heure, il y a les yeux qui se croisent, oui.

Virginie LEFELLE

Cette convention nous a été accordée en novembre 2024, mais les services de l'État ne nous l'ont envoyée que fin avril 2025. Normalement, elle aurait dû être votée dès novembre 2024, mais n'ayant pas eu la convention de l'État, elle ne nous a été transmise que fin avril 2025. C'est pour ça qu'elle n'a pas été votée tout de suite.

Fatiha KELOUA

On parle bien de l'avenant ?

Virginie LEFELLE

On parle de l'avenant, oui.

Fatiha KELOUA

D'accord et donc les parents d'élèves ne se sont pas trompés quand vous leur avez bien dit que le PEDT allait être voté aujourd'hui ?

Virginie LEFELLE

Ils ne se sont pas trompés. On aurait dû avoir la convention de la Préfecture que nous n'avons pas eue, tout simplement.

Fatiha KELOUA

Très bien, merci beaucoup.

Ivan ITZKOVITCH

Je vais faire une intervention un peu plus terre à terre que Madame la Députée parce qu'en consultant le PEDT, notamment le projet, et en voyant l'avenant, on se rend compte que parmi les données, il y a la carte scolaire, que dans le PEDT que vous nous transmettez, projet 2025-2028, vous parlez de la carte scolaire de septembre 2022. C'est une intervention que j'ai faite à plusieurs reprises.

Je vous ai dit que la carte scolaire, c'est un document vivant, que je vous invitais fortement à regarder comment vous pouviez, tous les ans, la faire vivre. Tous les ans, vous nous faites la même réponse en disant que tout va très bien, Madame la Marquise et tous les ans, on se rend compte qu'il y a des déséquilibres flagrants entre des écoles bourrées et des écoles qui perdent des classes. Les conséquences, c'est quoi ? Ce sont des risques de fermeture. Bref, vous les connaissez mieux que moi.

Franchement, est-ce que l'occasion de ce PEDT, ça ne peut pas être l'occasion de prendre un engagement ? C'est que la carte scolaire doit faire l'objet d'une analyse très précise tous les ans. Il ne faut pas hésiter, à notre sens, à la faire vivre et à la faire évoluer. J'espère que vous allez entendre ça. Je suis triste de voir que sur le PEDT 2025-2028, on parle de la carte scolaire de 2022. C'est franchement une méconnaissance de la réalité des choses, réalité mouvante. Il y a des quartiers où il y a plus d'enfants que d'autres, parce qu'il y a des quartiers plus jeunes et des quartiers qui sont plus vieillissants. C'est comme ça, c'est la vie d'une ville et vous, vous la refusez. Tous les ans, à chaque rentrée, c'est la même crise sur des classes qui ferment, etc., alors que dans des écoles, il y a des classes vides. Est-ce que c'est l'occasion aussi de prendre en compte ça et de cette prise de conscience ? J'espère.

Monsieur le Maire

C'est un sujet que nous avons, à l'occasion d'une réunion avec le service Éducation, abordé cette semaine. Donc, c'est tout chaud, vous en aurez les résultats.

Virginie LEFELLE

Il y a une étude démographique qui est en cours.

Fatiha KELOUA

Moi, je n'ai pas besoin d'études démographiques, je n'en ai pas besoin. Ce que je sais, c'est qu'il y a des classes qui ferment, notamment à l'école Raspail et que l'école Dolto est déjà bien pleine puisqu'il y a des classes qui ouvrent. Ce que je me dis clairement, c'est qu'il y a un moment où la carte scolaire est un outil aussi politique, il va peut-être falloir l'utiliser et on ne va peut-être pas rester sur la carte de 2022, où la démographie a totalement changé, notamment dans le quartier Coteau Beauclair. C'est une réflexion.

Monsieur le Maire

Que nous menons aussi.

Fatiha KELOUA

Vous allez rouvrir la carte scolaire ? Formidable.

Monsieur le Maire

C'est une réflexion que nous avons évoquée cette semaine avec le service Éducation.

Fatiha KELOUA

Pour la rentrée 2025, c'est trop tard, c'est sûr.

Stéphanie AWAD

Je voulais juste préciser qu'on n'a pas besoin d'études démographiques pour revoir la carte scolaire. On a des outils en interne pour le faire et ça se fait très bien. D'ailleurs, ce n'est pas toujours en corrélation avec une étude démographique qui permet plutôt de réviser le plan Écoles, pour voir des constructions, des extensions ou de la rénovation, mais pour revoir la carte scolaire, on n'en a clairement pas besoin. Donc, ce n'est pas de cela dont on dépend. Il faut simplement prendre du temps « homme », cela demande un peu de travail, mais si on voulait la refaire tous les ans ou une fois tous les deux ans, c'est tout à fait possible.

Monsieur le Maire

Je vous dis que c'est un sujet que nous avons abordé avec le service Éducation cette semaine, donc vous en aurez les retours. Je passe au vote.

**39 voix pour, 2 votes contre (TISSOT Odile, ASSILATAM Edouard)
et 1 abstention (CARBONELL Marie-Pierre)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

39

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

CONTRE

2

ABSTENTION

Mme TISSOT, M. ASSILATAM,

1

Mme CARBONELL

21. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA) AVEC L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH)

Charles MESA

Bonsoir à tous et à toutes. L'Éducation nationale, la Ville de Rosny-sous-Bois et l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) ont décidé conjointement de mettre en place une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) qui accueillera sept enfants d'âge maternel orientés par l'Institut Médico Éducatif Soleil d'Or au sein de l'école maternelle Dolet à partir de la rentrée des classes 2025-2026.

Il s'agit pour des enfants d'âge maternel avec TSA (troubles du spectre de l'autisme), d'offrir un cadre spécifique et sécurisant, permettant de moduler les temps individuels et collectifs au sein de l'unité et de l'école, autour d'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre du programme de l'Éducation nationale et du socle commun des connaissances, des compétences et des cultures, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation. Une convention entre l'Éducation nationale et l'APAJH définira les contenus et modalités pédagogiques relevant des compétences de l'Éducation nationale et de l'autorité tutelle de l'APAJH. Afin de permettre l'accueil des enfants au sein de l'école Étienne Dolet, une convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux définit les modalités de ce partenariat.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Monsieur le Maire

Des questions ? Nous passons au vote.

41 voix pour et 1 non-prise part au vote (BOUZIT Kawtar)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

NON-PRISE PART AU VOTE

1

Mme BOUZIT

22. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR UN DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION (DAR) AVEC L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH)

Charles MESA

Le dispositif d'autorégulation (DAR) consiste à mettre en place, pour la rentrée de septembre 2025, un accompagnement spécialisé au bénéfice d'enfants souffrant de troubles du spectre autistique, qui ne présentent pas de difficultés particulières d'apprentissage. Le DAR vise à réduire les troubles du comportement des élèves autistes et à développer progressivement leur autonomie dans les apprentissages.

Ce dispositif sera mis en place dans un premier temps au sein de l'école élémentaire Eugénie Cotton. L'élève bénéficie alors d'un emploi du temps personnalisé avec une pédagogie adaptée auprès d'un enseignant spécialisé dans l'autorégulation, des ateliers avec une équipe médico-sociale implantée au sein de l'école. Une salle doit être mise à disposition pour les activités et la prise en charge des enfants bénéficiaires. Par ailleurs, durant la pause méridienne, les enfants sont accueillis à la cantine.

La formation du personnel enseignant, ainsi que du personnel communal, sera essentielle pour permettre le bon fonctionnement du DAR. Ainsi, un accompagnement spécifique par l'équipe du service médico-social compétente en autorégulation devra obligatoirement être instauré. Ce dispositif serait un plus en termes d'inclusion et s'inscrirait dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Des questions ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

23. CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIENTE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Charles MESA

Il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif.

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires durant la pause méridienne, l'Éducation nationale doit prendre en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie. La collectivité demeure cependant compétente pour prendre toutes les mesures autres que l'accompagnement humain et qui sont nécessaires pour permettre l'accès effectif des élèves en situation de handicap à ces services ou à ces activités.

Afin de répondre à la nécessité de définir les modalités de collaboration entre la collectivité et l'Éducation nationale pour assurer la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, une convention précisant les modalités d'intervention des AESH devra être signée.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MESA. Madame KELOUA.

Fatiha KELOUA

Cette convention est très bien, elle est indispensable, mais elle arrive tardivement en réalité, puisque la loi Vial a été votée en mai 2024 et la circulaire est arrivée en septembre 2024. Cela fait déjà un an que cette convention aurait pu être signée à Rosny.

J'ai une question à vous poser, j'espère que vous l'avez fait : avez-vous recensé, dans les AESH de la Ville, celles qui veulent travailler pendant la pause méridienne ? C'est important de savoir qui va vouloir travailler puisque au niveau national, pour l'instant, le taux de réussite de la loi Vial, c'est-à-dire l'effectivité d'un temps plein, c'est 2 % des AESH.

Cette convention arrive peut-être tardivement et peut-être que toute cette année, on aurait pu être proactif auprès des AESH pour savoir si elles veulent jouer le jeu d'un travail à temps complet, ce qui est une bonne chose pour les élèves en situation de handicap puisqu'ils ont la

même AESH toute la journée, en réalité, ce qui est très bien, mais est-ce que vous avez fait ce travail de statistique pour voir si les AESH de notre ville veulent justement travailler à la pause méridienne ?

Monsieur le Maire

A priori, je pense que ça a été fait, mais je ne peux pas vous donner ce soir les résultats. Je vous les ferai parvenir sans aucune difficulté. Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Merci, Monsieur le Maire. Pour vous éclairer, j'avais posé cette question en commission lundi et non, le travail n'a pas été fait. J'ai demandé que ça se fasse et j'ai regretté le manque d'anticipation. De votre côté, vos équipes estimaient que c'était le travail de l'Éducation nationale de donner l'information et je n'étais pas d'accord. Rien ne nous empêche d'anticiper pour savoir comment on peut combler avant qu'on accueille les enfants en septembre et qu'on ne se retrouve pas encore une nouvelle fois avec des enfants qui n'ont pas d'accompagnement.

J'avais demandé aussi à savoir combien d'enfants n'ont pas bénéficié d'AESH et que vos équipes tiennent une veille annuelle pour savoir combien d'enfants n'ont pas obtenu de suivi et ce qu'on peut mettre en place chaque année pour anticiper, pour que chaque enfant ait droit à la scolarité.

Charles MESA

J'ai juste quelque chose à préciser. Depuis 2020, j'ai essayé de savoir combien d'enfants handicapés il y avait dans les classes. Les réponses des directrices étaient : « On ne peut pas vous le dire, c'est interdit par l'Éducation nationale ». À chaque fois, j'ai eu la même réponse.

Un jour, par hasard, une nouvelle directrice est arrivée, elle m'a confié qu'il y avait deux élèves par classe. Je me suis dit : « Mais c'est trop ». Elles sont débordées, c'est vrai, mais l'Éducation nationale, si elle garde tout ça pour elle toute seule, on fait ce qu'on peut, mais sincèrement, ce n'est pas normal. Il faut qu'on soit au courant de combien ils sont et quels sont leurs besoins, parce que c'est énorme. Je reçois ici, en mairie, des mamans seules, sachez qu'il y a huit femmes sur dix qui sont seules, le mari s'en va. La dernière m'a dit : « Monsieur MESA, j'en ai marre, je suis toujours avec mon petit 24 heures sur 24, je crois que je vais sauter par la fenêtre ». Qu'est-ce que je pourrais répondre ? Je vais essayer de vous aider. C'est terrible.

On a beaucoup de retard, c'est sûr, mais on va essayer de le rattraper et essayer d'avoir des solutions et essayer aussi de créer des heures de répit pour ces mamans, de les aider. Mon idée, c'est de trouver des locaux et des équipes qui puissent les aider, que la maman puisse aller se promener, aller au cinéma ou ailleurs. C'est très difficile, c'est très compliqué, mais espérons que ça va changer et qu'on aura vraiment les données nécessaires.

Monsieur le Maire

Les chiffres ont été retrouvés, me dit-on, donc vous pourrez les avoir dès demain.

Stéphanie AWAD

J'avais une petite interrogation quant à cette mise en place de convention. Même si, ça va dans le bon sens, il y a quand même une question qui se pose sur les temps de pause des AESH, parce qu'ils ne travaillent pas la journée complète sans discontinuer, ce qui veut dire que sur leur temps de pause, à un moment donné, il faut que quelqu'un prenne le relais. Ce qui veut dire qu'il faut un relais AESH, ou il faut des équipes qui puissent prendre le relais.

C'est un vrai sujet, parce que même si sur le papier, le besoin est couvert, en réalité, on ne règle pas la problématique et je ne sais pas pourquoi vous ne le précisez pas, Monsieur le Maire, mais les AESH aujourd'hui, on leur propose déjà de pouvoir travailler sur le temps de pause méridienne, mais pris en charge par la mairie qui propose des contrats pour les AESH sur ces temps-là, mais qui, du coup, ne s'occupent pas que d'un seul enfant. Elles sont aussi proposées pour compléter les horaires qu'elles font aujourd'hui.

Je ne sais pas pourquoi vous ne le précisez pas, parce que ça fait partie du débat et des choses que vous auriez pu mettre sur la table. Il n'empêche que cette loi et cette convention posent question, en réalité : est-ce qu'on adresse réellement le sujet, vu les temps de pause qui sont obligatoires et dans ce laps de temps, qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur le Maire

OK, sujet à bien requalifier. Je passe au vote. Le relais des AESH sera fait par des animateurs tout spécialement formés.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CRBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

24. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL 93 POUR LA TENUE DE PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE SUR LE LOGEMENT

Édouard ASSILATAM

Mes chers collègues, Messieurs, Dames du public, bonsoir. Soucieuse de garantir un accès équitable aux droits pour tous ses administrés, notamment en matière de logement, la Ville de Rosny-sous-Bois développe, depuis de nombreuses années, une politique volontariste d'accompagnement des habitants dans leurs démarches juridiques, financières, administratives et techniques.

Dans ce cadre, l'Agence départementale d'information sur le logement de la Seine-Saint-Denis propose un service neutre, gratuit et spécialisé, destiné à informer et conseiller les particuliers sur toutes les problématiques liées au logement (droits locatifs, copropriétés, accession, fiscalité, amélioration, lutte contre l'habitat indigne ou non décent, prévention des expulsions).

Afin de répondre aux besoins exprimés, tant par les habitants que par le service Logement municipal, la Ville souhaite renouveler la mise en place d'une permanence mensuelle assurée par l'ADIL dans les locaux de la Maison du Droit et de la Citoyenneté, en complémentarité avec les autres permanences existantes. Cette permanence se tiendra chaque premier jeudi du mois de 9h à 12 h, sur une période de 11 mois, pour un coût total annuel de 3 520 € TTC, supporté par le budget municipal 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention du partenariat entre la Ville et l'ADIL, relative à la tenue de consultations juridiques gratuites à la Maison du Droit et de la Citoyenneté, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ASSILATAM. C'est un service bien nécessaire. Madame ZERROUR ?

Salima ZERROUR

Effectivement, je partage, c'est un service très important. Par contre, ce serait bien de communiquer auprès des habitants de Rosny-sous-Bois parce qu'on est souvent sollicité, on en a souvent discuté ici, en Conseil municipal, des Rosnéens qui ont des problèmes avec leurs bailleurs, problèmes de froid, de chaud, de rats, d'hygiène, etc. Souvent, quand on leur parle de se retourner vers l'ADIL, ils ne connaissent pas cet organisme, ils ne savent pas du tout qu'ils peuvent être accompagnés gratuitement, etc. Ce serait bien d'avoir une grande communication auprès de tous les Rosnéens. Ça passe par l'affichage, par la communication dans les communautés de quartier. C'est bien beau de renouveler, mais si les Rosnéens ne sont pas au courant, ça pose souci.

Monsieur le Maire

Très bien, on fera le nécessaire. Je passe au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

25. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS » SUR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Le Budget supplémentaire ayant été rejeté, ce point est retiré de l'ordre du jour.

26. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025-2028

Virginie LEFELLE

Le CLS de Rosny a été élaboré grâce à un réel travail de collaboration et de concertation des différents acteurs locaux. Le document final correspond à la demande de l'ARS, sur le fond comme sur la forme. Il a été validé par les signataires. 5 axes :

- Renforcer l'accès et l'offre de soins ;
- Promouvoir des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé ;
- Renforcer et diversifier l'offre en santé mentale ;
- Améliorer les parcours de santé des publics prioritaires ;

- Accompagner la périnatalité et agir en faveur de la santé des enfants.

Les 5 axes et les 14 fiches actions ciblent divers publics : les professionnels de santé ; les publics prioritaires, fragiles et vulnérables ; les parents ; les aidants ; les agents ; les patients en souffrance psychique. Et divers domaines au-delà de la santé : logement, sport, urbanisme, communication, formation.

Le CLS de Rosny est ambitieux de par les objectifs qu'il souhaite atteindre. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les nombreux professionnels institutionnels et associatifs qui ont participé à son élaboration, mais aussi sur tous les partenaires impliqués localement pour réduire les inégalités en matière de santé. Durant la durée du contrat 2025-2028, le CLS sera évalué régulièrement. Il pourra être révisé ou modifié par avenant si nécessaire à la demande des signataires. Les signataires sont l'ARS, l'Assurance-maladie, Ville-Evrard, la CTPS, la préfecture et le Département.

La commission Cohésion sociale a été consultée lors de sa séance du 28 avril 2025. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le contrat local de santé 2025-2028 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Mme LEFELLE. Des questions ? Non, je passe au vote.

41 voix pour et 1 abstention (ASSILATAM Edouard)

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**42
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTION

1
M. ASSILATAM

27. ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Nathalie REGNAULD

Lors du Conseil municipal, en date du 30 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le nouveau règlement intérieur de l'Ecole municipale des sports par la délibération n 25. La finalité de l'EMS est bien l'initiation et la découverte d'activités sportives, afin d'éveiller l'intérêt de l'enfant et permettre un accompagnement vers le monde sportif associatif.

À l'aune de la nouvelle saison sportive 2025-2026, il est apparu nécessaire d'amender ce règlement. En effet, l'Ecole municipale des sports est actuellement ouverte aux enfants de 3 à 12 ans. Cependant, certains enfants ont 12 ans et quelques mois au moment de l'inscription et atteignent donc leurs 13 ans lors de la saison. Une trop grande amplitude d'âge pour le groupe des 9 à 13 ans peut entraîner des écarts d'attente, de besoins et une différence de maturité qui peuvent impacter le bon fonctionnement de la séance.

En conséquence, il est proposé de limiter l'âge des inscriptions aux activités de l'Ecole municipale des sports à 11 ans. Le reste du règlement intérieur reste inchangé. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Monsieur DELALANDE.

Franck DELALANDE

Monsieur le Maire, cette délibération a pour but de restreindre l'accès à l'EMS aux enfants de plus de 11 ans, soi-disant pour cause de perturbation des cours par des enfants plus grands. Il conviendrait de se poser les bonnes questions de l'adaptation des cours pour cette catégorie d'âge plutôt que de supprimer l'accès aux cours de sport.

Par rapport à la population globale de Rosny-sous-Bois, le nombre d'inscrits à l'EMS est de 383, chiffre qui nous semble assez faible. La cible devrait être de 1 000 inscrits, ce qui nous paraît un objectif tout à fait atteignable. Nous vous interpellons également sur le fait qu'il n'y ait pas de cours de natation à l'EMS, ni bébés nageurs, ni adaptation au milieu aquatique. Pour mémoire, un enfant sur deux ne sait pas nager en Seine-Saint-Denis.

Cette délibération est restrictive et dénote un manque de politique volontariste vis-à-vis des enfants et du sport. Pour le Groupe RES, il est indispensable d'encourager les enfants à faire du sport, aussi bien pour l'aspect santé, le développement des activités en tant que telles, les valeurs, ainsi que l'équilibre physique et mental. Cette promotion du sport est très importante, notamment vis-à-vis des adolescents de 10 à 13 ans qui ont tendance à cesser toutes activités physiques et sportives au profit de jeux vidéo, portables, etc. J'ajoute que très souvent, les parents interpellent vis-à-vis de cette question, car ils sont désemparés.

Ces pratiques devraient donc être encouragées par une application plus incitative au niveau des tarifs vis-à-vis d'une meilleure prise en compte dans le quotient familial. Pour toutes ces raisons, le Groupe RES votera contre.

Monsieur le Maire

Très bien. Madame JACAMENT ?

Sylvie JACAMENT

C'est juste pour une interrogation, pour savoir si un enfant qui ne peut plus s'inscrire maintenant, qui voulait s'inscrire à l'EMS, s'il veut s'inscrire dans différentes sections, les sections sont déjà au taquet, c'est-à-dire pleines, elles ne prennent plus d'inscription. Comment ils vont faire, si vous n'en avez pas parlé avant avec les associations sportives ?

Nathalie REGNAULD

Déjà, il faut remettre dans le contexte. Justement, ce que je voulais dire, c'est qu'à Rosny, il n'y a pas que l'EMS qui propose du sport, il y a toutes les associations sportives. Il faut savoir que dans toutes les associations sportives, le sport est à partir de 4 ans maintenant. L'EMS, c'est juste la mairie qui propose une découverte du sport.

Après, l'idée de l'EMS, elle s'est surtout dans la phase primaire. C'est pour cela qu'on abaisse l'âge, parce que quelqu'un qui est en 6^{ème} par rapport à ceux du primaire, c'est là où se fait la différence. C'est cela l'idée, c'est pour cela qu'on abaisse d'un an, ce n'est pas pour empêcher d'autres enfants de faire du sport, parce qu'il y a toutes les associations sportives qui permettent sans problème de faire du sport. Là, il s'agit de rester cohérent dans la catégorie d'âge et l'EMS est plus orienté primaire. Donc, on prend en compte qu'il y a des redoublements, etc., mais c'est par rapport à cela, cette diminution de l'âge.

Après, pour répondre, de toute façon, au moment des inscriptions, si je ne me trompe pas, les inscriptions se font surtout en juin, cela a été marqué.

Sylvie JACAMENT

Oui, mais dans les différentes associations sportives, hormis l'EMS, les inscriptions sont déjà faites, donc les enfants ou les parents, surtout, qui ne savaient pas que leurs enfants n'allaient plus être pris à l'EMS, ils vont changer de sport, c'est cela ?

Nathalie REGNAULD

De toute façon, naturellement, tous les enfants qui veulent faire l'EMS n'ont pas forcément une réponse positive. C'est comme pour les autres années. C'est le même problème pour l'enfant de 4 ans, 5 ans, 12 ans.

Sylvie JACAMENT

Non, parce que c'est par tranche d'âge. A l'EMS, c'est par tranche d'âge.

Nathalie REGNAULD

Oui, mais tous les enfants qui s'inscrivent n'ont pas forcément une place.

Sylvie JACAMENT

Tous ceux qui s'inscrivent entre 12 et 13 ans avaient quand même le choix de s'inscrire. Là, ils ne l'ont plus et ils ne peuvent plus aller vers les associations sportives.

Nathalie REGNAULD

Mais si, parce qu'on leur a dit assez tôt, ils ont eu l'information, bien sûr.

Sylvie JACAMENT

Les enfants ont eu l'information et les associations sportives ont eu l'information aussi ? Pour pouvoir accepter des jeunes qui ne peuvent plus faire le sport à l'EMS.

Nathalie REGNAULD

Oui, mais le problème des associations sportives, ce n'est pas lié directement au refus des inscriptions à l'EMS.

Sylvie JACAMENT

Non, mais il n'y a plus de place à l'EMS. D'habitude, ils vont à l'EMS et là, on ne peut plus les accueillir.

Nathalie REGNAULD

Je ne pense pas qu'il y ait tant d'enfants que cela, de 13 ans...

Sylvie JACAMENT

Il n'y en a peut-être pas des milliers, c'est sûr.

Nathalie REGNAULD

Au lieu que ce soit les enfants de 14 ans qui vont systématiquement dans les associations, ce sera à partir de 13 ans.

Catherine VENTURA

Ils trouveront peut-être leur bonheur au Forum des associations, qui, je le rappelle, est début septembre.

Sylvie JACAMENT

Oui, mais je te rappelle aussi qu'il n'y a pas d'inscription sur le Forum des associations et les associations font les inscriptions de plus en plus tôt. La semaine dernière, quand il y avait la fête du SOR, entre autres, il y avait des inscriptions.

Catherine VENTURA

Mais il y a encore des inscriptions qui se font au Forum, on le sait bien nous deux.

Sylvie JACAMENT

Oui, mais il n'y a plus trop de places.

Monsieur le Maire

En tout cas, les parents avaient déjà l'information.

Nathalie REGNAULD

Je n'ai pas répondu : pourquoi on ne fait pas 1 000 enfants ? Après, c'est comme tout, on a un nombre d'éducateurs, donc si on voulait avoir 1 000 enfants, cela voudrait dire qu'on augmenterait la charge salariale de la mairie, puisqu'il faudrait embaucher d'autres éducateurs. Le nombre d'enfants qu'on reçoit est lié au nombre de créneaux que l'on peut donner à nos éducateurs. Nous, on est parti sur le fait qu'on a aujourd'hui quatre éducateurs à temps plein et deux à mi-temps. Tout est fait par rapport à tout le travail que l'on leur demande, tout simplement.

Monsieur le Maire

OK. Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Ce qui m'étonne, c'est le timing parce que finalement, on n'a pas voté encore cette délibération qui pourrait être rejetée. Au final, de ce que je comprends, c'est que pour les enfants qui aujourd'hui ont 11 ou 12 ans et qui seraient normalement sur un renouvellement l'année prochaine, finalement, on leur a expliqué qu'ils ne pourraient pas le faire l'année prochaine. En fait, on prend le parti de présumer de ce que sera le vote de ce soir, puisque finalement, la délibération pourrait tout à fait être rejetée et le règlement ne changerait pas. Je m'interroge.

Quand on a ouvert les inscriptions, parce que les inscriptions sont ouvertes au niveau du portail, il y avait quand même une tranche d'âge indiquée. On a permis aux enfants qui sont de cette tranche d'âge de pouvoir candidater, de pouvoir y aller et au final, on sait pertinemment que ce ne sera pas le cas, sachant qu'on ne sait même pas ce qui sera voté ce soir.

Nathalie REGNAULD

Je vais me renseigner pour savoir la tranche d'âge qui a été présentée sur le portail. À mon avis, il n'y avait pas les 12 ans.

Stéphanie AWAD

Oui, mais du coup, on présume du vote de ce soir.

Monsieur le Maire

La communication sur les inscriptions sera ouverte dès demain.

Nathalie REGNAULD

Cela a été ouvert plus tardivement à cause du vote.

Franck DELALANDE

Je voulais revenir sur le sujet du choix, parce que vous dites qu'il y a des clubs sportifs et je suis complètement d'accord avec vous, sauf que ce n'est pas le même coût et que tout le monde n'a pas les moyens. Il faut bien l'inclure aussi. Supprimer la possibilité de faire du sport, à des enfants, sur la tranche ado, on sait aussi l'importance que cela peut avoir en termes d'éducation. Je le dis par rapport à cela, l'intervention. C'est important.

Monsieur le Maire

C'est bien noté et c'est bien pris en compte. Je passe au vote pour le point n 27.

34 voix pour, 7 votes contre (AUDO Marie-Laure, PAUTRE Philippe, DELALANDE Franck, KELOUA Fatiha, ZERROUR Salima, BONNER Bertine, THIBAUT Magalie) et 1 abstention (CHAMBORAIRE Steeve)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTION

1

M. CHAMBORAIRE,

28. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT À RAYONNEMENT COMMUNAL DU CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE

Catherine VENTURA

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite renouveler le classement à rayonnement communal du conservatoire Francis Poulenc. Le projet présenté s'inscrit dans la continuité, avec une attention particulière portée aux pratiques collectives, au droit culturel de l'élève, à l'accessibilité et à la lutte contre toutes formes de discrimination ou de harcèlement.

Ce point a été présenté en commission Culture, Sports et Associations le jeudi 12 juin. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet d'établissement.

Monsieur le Maire

Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

On voulait s'appuyer de cette thématique, parce que comme de nombreux Rosnéens et en tant qu'élus municipaux, nous sommes très préoccupés par la situation de la librairie rosnoise Les Jours Heureux, qui a récemment été victime d'actes de vandalisme inacceptables. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de communication officielle de soutien de la municipalité. Je sais qu'il y a des élus de la majorité qui ont apporté individuellement un soutien à la librairie, mais ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même chose quand le maire et la municipalité apportent officiellement leur soutien. Vous le faites sur d'autres sujets, vous ne le faites pas là.

Ce silence, il questionne et il ne questionne pas, de notre point de vue, du bon côté. Ces événements qu'a subi la librairie ne s'attaquent pas uniquement à une librairie. Ils s'attaquent à la liberté d'expression et à l'accès à une culture riche et diverse, et également au savoir. Une librairie, c'est un espace de découverte et d'échanges et elle doit pouvoir fonctionner sans craindre l'intimidation.

Il est donc impératif que nous, en tant qu'élus, nous ne laissions pas la peur s'installer. Nous devons tous nous mobiliser pour soutenir Les Jours Heureux et leur apporter collectivement notre soutien.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. C'est retenu. Le soutien avait été apporté en effet individuellement, de la part de certains, à la librairie. Je passe au vote.

Catherine VENTURA

Quand j'apporte mon soutien, je représente le Maire et la Ville, de ce fait.

Monsieur le Maire

Oui, on se partage la responsabilité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

29. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'APPELLATION SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART ET CRÉATION – MUSIQUE ET CINÉMA SUR LA PÉRIODE 2026-2029 POUR LE THÉÂTRE ET CINÉMA GEORGES SIMENON

Catherine VENTURA

Ce point concerne la demande de renouvellement de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » pour notre théâtre et cinéma Georges Simenon pour la période 2026-2029, avec la mention spécifique « Musique et Cinéma ».

Cette appellation attribuée par le Ministère de la culture pour une durée de quatre ans renouvelables, reconnaît la qualité du projet artistique et culturel développé, son engagement en faveur de la création de la diversité culturelle et de la participation à la vie culturelle de notre Ville. Dans ce cadre, une aide de 50 000 € TTC annuelle sera sollicitée à la DRAC.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette demande de renouvellement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa représentante, à signer tous les documents y afférents. Ce point a été présenté lors de la commission Culture, Sports et Associations du 12 juin.

Monsieur le Maire

Merci. Nous connaissons tout ce que le théâtre apporte à nos enfants, à nos élèves, à nos adultes. Il y avait une belle présentation hier soir.

Catherine VENTURA

Une saison riche en événements très différents, en spectacles très différents. Ça va être une très belle année.

Monsieur le Maire

Nous votons.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

30. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Les décisions municipales maintenant. Y a-t-il des questions ?

Fatiha KELOUA

Monsieur FAUCONNET, une question sur la décision 260-2025. Je vous laisse le temps de la retrouver. C'est la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle des fêtes. Cette mise à disposition, c'était bien pour le meeting de Monsieur Bruno RETAILLEAU, candidat à la présidentielle des Républicains, le 16 avril 2025, dans notre salle des fêtes à Rosny-sous-Bois.

On voit bien que c'est à titre gracieux et ça me gêne un peu parce que la mise à disposition de locaux municipaux à un candidat d'une élection politique doit être consentie à des conditions financières fixées par le marché pour éviter d'être qualifiées de financement prohibé au sens de l'article L.52-8, alinéa 2, que je vais vous lire : *« Il est interdit à une personne morale de droit public de participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux habituellement pratiqués sur le marché »*.

Or, Monsieur RETAILLEAU a eu cette même salle, où on est aujourd'hui, à titre gratuit. Ma question, ce n'est pas vraiment une question, c'est que je suis un peu gênée par cette situation. Vous, je pense que vous ne l'êtes pas, mais j'aimerais que vous vous expliquiez.

Monsieur le Maire

Lorsque Monsieur Olivier FAURE est venu vous soutenir ici, à l'hôtel de ville, cela a été fait de manière gratuite aussi, ne l'oubliez pas. Là aussi, c'est un acte politique, c'était fait gratuitement. Lorsque vous organisez, tout à fait normalement, des pots après les élections, nous vous mettons à disposition la salle Barjac. C'est tout à fait aussi à titre gracieux et gratuit.

Fatiha KELOUA

Monsieur le Maire, vous le savez très bien, cette disposition ne vaut que si tous les candidats sont traités à la même enseigne. Or, vous n'avez pas reçu Monsieur WAUQUIEZ, du moins je ne pense pas.

Monsieur le Maire

Monsieur WAUQUIEZ n'était pas disponible pour venir. Monsieur FAURE est donc venu. La salle a été mise à disposition gratuitement, gracieusement.

Fatiha KELOUA

J'étais en campagne électorale dans la municipalité, Monsieur le Maire. Monsieur RETAILLEAU n'est pas notre Président de Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Monsieur FAURE était votre Président et il est venu.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne veux pas me mettre dans le débat, mais le Code électoral n'était pas applicable. Ce n'est pas une campagne soumise au Code électoral, c'est une campagne interne d'un parti. Les dispositions que vous citez, Madame la Députée, ne sont absolument pas applicables au cas de Monsieur RETAILLEAU. Ce serait applicable s'il était en campagne pour l'élection présidentielle, ce qui n'est pas encore le cas. Je ne suis pas dans les petits secrets du parti LR, mais en tout cas, ce n'est pas le cas. Cela ne pourrait être appliqué que le 1^{er} septembre 2026, et dans le cadre d'une élection interne, le Code électoral ne s'applique pas. Donc, les dispositions que vous évoquez ne s'appliquent pas. Il ne faut pas chercher midi à 14 heures.

Fatiha KELOUA

Très bien, je l'accepte. Sauf que ce que j'accepte plus difficilement, c'est que vous ayez privilégié un candidat à Rosny-sous-Bois, qui est pour une élection présidentielle d'un groupe politique LR, et que cela ne se justifie pas forcément de prêter une aussi grande salle quand il y a si peu de monde d'ailleurs.

Monsieur le Maire

Je pense que vous n'étiez pas là et c'est bien dommage. Vous avez raté une belle occasion, justement, d'entendre un discours de valeur. En tout cas, quand Monsieur FAURE est venu, je n'ai pas fait de scandale parce que Monsieur Olivier FAURE est venu vous soutenir ici dans cet hôtel de ville.

Fatiha KELOUA

Je rappelle que je suis Rosnéenne, Monsieur le Maire. Monsieur Bruno RETAILLEAU n'est pas Rosnéen.

Monsieur le Maire

Et alors ! Monsieur FAURE n'est pas Rosnéen non plus.

PRISE D'ACTE

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Madame THIBAUT, vous avez des questions ?

Magalie THIBAUT

Oui, j'ai trois questions diverses. Je voulais attirer votre attention sur la situation de la copropriété située au 3 bis, avenue du Président Kennedy. Depuis plusieurs mois, les copropriétaires, dont certains s'investissent activement pour assumer les charges de cette copropriété, vous ont alerté sur les conditions très difficiles et notamment, sur l'état de dégradation critique de l'immeuble : arrêté de péril imminent en 2019, travaux réalisés d'office – je ne vais pas détailler toute la liste – et une estimation de travaux qui dépasse les 777 000 €. Cette situation s'inscrit dans le cadre d'un redressement judiciaire de la copropriété qui cumule plus de 238 000 € de dette, mais dont plusieurs copropriétaires assument courageusement leur part en dépit de l'accompagnement de la Ville.

Or, une réunion s'est tenue le 11 avril 2024 à la mairie, en votre présence, et malgré l'envoi d'un compte rendu à vos services, aucune réponse écrite n'a été donnée, ni suite aux relances des copropriétaires, ni au courrier recommandé du 15 mai 2025, vous demandant un rendez-vous dans le cadre de la démarche portée par l'administration judiciaire. Il avait pourtant été question d'une rencontre avec les services de la Ville et l'ANAH en vue d'un dispositif OPA ou d'un plan de sauvegarde, mais celle-ci n'a jamais eu lieu.

Ma question est donc la suivante : Quelle démarche la Ville a-t-elle engagé et entend-elle engager concrètement pour accompagner la copropriété dégradée du 3 bis avenue Kennedy, tant sur le plan technique qu'administratif, en lien avec l'administrateur judiciaire, les services de l'État et l'ANAH ? Quelle explication pouvez-vous fournir quant à l'absence de réponse aux demandes pourtant réitérées de cette copropriété ?

Monsieur le Maire

Je vous confirme avoir pleinement connaissance de cette situation qui relève d'une très grande complexité. Le rendez-vous demandé par les copropriétaires est en cours d'organisation. La demande date du 15 mai. Nous sommes le 15 juin, donc la réponse va être faite. Nous souhaitons aussi l'arrivée de la nouvelle directrice de l'Habitat et du Logement qui va arriver tout prochainement, pour nous aider dans cette démarche. Il faut savoir que GPGE est aussi en charge dans ses responsabilités, de l'habitat indigne. C'est un travail qui sera fait de manière commune.

Ce dossier constitue une priorité dans sa feuille de route. L'objectif de cette rencontre sera évidemment de faire un point d'étape de ce dossier et de fixer un mode opératoire précisant les engagements de la Ville et les modalités d'accompagnement que cette nouvelle Direction

pourra mettre en œuvre. C'est justement par l'inaction face au mal-logement et à l'insalubrité, qui n'est pas une option, que j'ai fait le choix de doter la Ville de cette Direction de l'Habitat, qui n'en avait pas depuis des années et qui nous aidera dans toutes les démarches nécessaires pour aider cette résidence mal en point, mais il est prévu de les rencontrer, en effet.

La question suivante, Madame THIBAUT

Magalie THIBAUT

Très bien. Ça concerne le quartier Coteau Beauclair. On a vu beaucoup d'habitants du quartier. Il semblerait que vous ayez donné une autorisation pour l'installation d'une terrasse pour le tabac sur une voie « pompiers », située place Hervé Olivier, rendant son accessibilité problématique en cas d'intervention. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ?

Deuxièmement, nous souhaitons savoir pourquoi le local situé au rez-de-chaussée, place Hervé Olivier, initialement prévu, sauf erreur de notre part, pour accueillir une salle des associations, reste aujourd'hui toujours inoccupé depuis un certain temps. C'est un quartier qui manque cruellement d'équipements municipaux ou publics. Si vous pouvez nous faire un point à ce sujet.

Monsieur le Maire

Un arrêté d'autorisation de terrasse a été signé pour deux commerces de la place Hervé Olivier. Ces terrasses respectent la réglementation de la voie réservée aux pompiers, en ce qu'elles sont mobiles et instantanément déplaçables, et qu'elles respectent la réglementation en termes d'accès des pompiers. En effet, si les voies des pompiers doivent être d'une largeur minimale de 8 mètres, la largeur utilisable de la chaussée par les engins de secours doit être supérieure ou égale à 3 mètres, ce qui est largement le cas.

Sur le local, nous avons tout d'abord rencontré des difficultés sur la livraison de ce local qui ne respectait pas entièrement le cahier des charges. Comme vous le savez, ce local fait partie des équipements publics de la ZAC. Il a toutefois été livré brut, engageant d'importants coûts pour une mise en service. Son aménagement sera prévu au BP 2026. Cependant, nous attendons une réponse juridique sur la possibilité d'utiliser une surface minime de cet équipement pour installer un service qui ne soit pas public, mais répondant à l'intérêt général, l'installation hautement sollicitée par les riverains et les commerçants d'un distributeur automatique de billets.

Troisième question ?

Magalie THIBAUT

Oui, ça concerne un bilan de l'AGG, puisque au dernier Conseil municipal, vous vous étiez engagé, ainsi que Monsieur Pierre-Olivier CAREL qui vous représente à l'AGG, de nous faire un point d'étape sur la situation de l'AGG, en particulier pour l'organisation des centres du Pré Gentil et des Marnaudes. On n'a rien vu à l'ordre du jour, donc on voudrait avoir un état des lieux, notamment la programmation prévue cet été dans les quartiers Pré Gentil et Marnaudes. Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur CAREL, je vous laisse la parole pour la réponse.

Pierre-Olivier CAREL

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Merci au groupe RES de poser cette question à laquelle nous avons prévu de répondre par un point d'information, comme je m'y étais engagé. C'était prévu en début de Conseil municipal.

Suite à un changement de gouvernance le 17 mars dernier, les choses continuent d'évoluer positivement au sein de l'AGG. Jean-Pierre BOYER présent ce soir dans le public et moi-même le faisons dans la plus parfaite transparence au sein du Conseil d'administration. Toutes les problématiques ne sont pas réglées.

Toutefois, le climat général au sein du personnel s'est bien apaisé, ce qui était et reste la priorité n°1, assurer à l'ensemble des agents de l'association des conditions sereines d'exercice au service d'un projet social de quartier, est d'actualité. Le dialogue social avec le personnel a été repris sur la base d'un rythme mensuel et dans un climat partenarial constructif. Dès notre prise de fonction, nous avons mis en place un travail d'écoute à l'attention de chacun des salariés. Il porte ses fruits et je tiens à remercier tous les salariés de l'AGG pour leur engagement, leur fidélité et leur dévouement.

La priorité n°2 était de sécuriser le cadre juridique de l'association. C'est ainsi que les statuts ont été modifiés afin de les faire correspondre à la réalité actuelle de l'association et notamment, à l'existence du multi-accueil Arc-en-ciel. Cette modification statutaire a fait l'objet d'un vote en Assemblée générale. Suite à ces modifications, notre Conseil municipal devra délibérer de nouveau quant à ses représentants. Nous espérons pouvoir en délibérer aujourd'hui, mais le récépissé préfectoral de dépôt ne nous étant pas parvenu dans les temps, nous en délibérerons donc au Conseil du mois de septembre.

La priorité n°3 était de retrouver une structure décisionnelle et managériale stable. Nous y parvenons progressivement. En effet, après avoir mis fin à la fonction de Conseil dont les contours étaient plus que flous, nous avons procédé au recrutement d'une nouvelle Directrice générale depuis le début du mois, qui a l'expérience du redressement de structures équivalentes. De plus, le coordinateur général, qui avait perdu la confiance des salariés, a remis sa démission qui sera effective courant du mois d'août.

La priorité n°4 était de retrouver la confiance des financeurs. Après plusieurs contacts téléphoniques, une réunion a eu lieu début mai avec la CAF. Jean-Pierre BOYER et moi-même y avons posé l'état des lieux tel que nous l'avons trouvé en arrivant. Cela a été de nature à rassurer nos interlocuteurs qui s'interrogeaient sur un certain nombre de points et à aboutir en fin de réunion à la garantie de soutien de l'AGG jusqu'à fin 2026.

Côté Ville, une nouvelle dynamique a été mise en place avec la Direction de la Vie des quartiers et qui va se renforcer également avec les adjoints de quartiers.

Toutefois, tout n'est pas résolu. Si nous réussissons progressivement à clarifier l'état des comptes de l'association, notamment en ce qui concerne l'année 2024, nous trouvons également des situations qui méritent encore d'être traitées. Ainsi, nous avons découvert très récemment qu'un volume important d'heures supplémentaires forfaitaires a été accordé aux équipes de Direction. Ce volume, qui dépasse le volume horaire légal par semaine des agents concernés, ne fait état d'aucun suivi hebdomadaire de la réalisation effective, mais a fait l'objet de courriers signés en janvier et février dernier par les précédentes présidentes et vice-présidentes, représentant un montant potentiel de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour l'association. Outre le volume légal d'heures supplémentaires hebdomadaires, les documents signés par l'ancienne gouvernance de l'association sous-entendraient que les directeurs auraient été empêchés de prendre des congés pendant une année complète, le volume horaire étant calculé sur 52 semaines. Le dossier est entre les mains de l'avocate de l'association et tout sera mis en œuvre pour préserver et défendre les intérêts de l'AGG.

Cette difficulté s'ajoute aux difficultés de trésorerie que nous rencontrons et qui avaient conduit à des inquiétudes au sein de notre Conseil municipal dès l'automne dernier. Si la situation comptable tend à s'assainir, la trésorerie continue de souffrir de grandes tensions, tensions que nous tâchons de régler au mieux en répondant à des appels à projets auprès de la CAF, de la préfecture ou encore, du Département, et surtout, en allant réclamer les fonds pour les activités passées.

De nouvelles procédures rigoureuses sont mises en place par la nouvelle Directrice générale, mais avec le passif du remboursement du multi-accueil Casanova d'un peu plus de 67 000 € à rembourser à la CAF et les contentieux possibles sur les heures supplémentaires, il n'est pas possible à ce jour de savoir si nous devons faire appel ou pas à nos financeurs d'ici la fin de l'année pour clôturer l'exercice 2025.

Ceci étant exposé, au-delà de nos priorités de gestion, un objectif central, celui d'accomplir la mission de gestion globale pour laquelle l'AGG existe. Nous parvenons à maintenir un équilibre entre le rétablissement juridico-financier de l'association et la mise en œuvre d'actions à destination des Rosnéennes et Rosnéens.

Dès le Conseil d'administration du mois de mai, et malgré l'incertitude financière, nous avons pris l'engagement d'assurer des activités pendant la période estivale sur les deux quartiers, en prolongeant l'ouverture des centres sociaux d'une semaine par rapport à l'année 2024, soit jusqu'au 9 août et ce, avec des animateurs en CDD ou CDI, tous titulaires des diplômes d'animation requis.

C'est ainsi que, dès ce samedi, le secteur Familles et Seniors lance la période estivale avec une sortie safari à Lumigny. Un très gros travail a été mené en peu de temps par les équipes des Marnaudes et du Bois-Perrier pour bâtir un programme pour les deux centres et les secteurs familles et seniors, vie de quartier, animation en pied d'immeuble, fêtes de quartier et enfance et jeunesse. Il vous a été distribué le programme arrêté le week-end dernier et en cours de maquettage et qui reprend les fondamentaux d'animation : sorties une fois par semaine, activités découverte et culturelles, et activités vie de quartier.

Vous le voyez, nous œuvrons dans l'intérêt des habitants via deux axes majeurs : le redressement de la situation administrative et la poursuite de l'action de Mieux vivre ensemble, cœur de la mission des centres sociaux. Au nom de la municipalité, je voudrais remercier l'ensemble des administrateurs, des salariés, des bénévoles et des associations partenaires et de quartier pour leur action déterminée, à voir l'offre d'activités et de services proposés par l'AGG perdurer dans le temps.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CAREL et merci Monsieur BOYER présent dans la salle pour vos actions.

Il est minuit, donc je vous souhaite à toutes et tous une excellente nuit. Le prochain Conseil aura lieu au mois de septembre.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23h56.

La secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

